



Photo correspondant

Le comité de Béziers du POI a participé au rassemblement en soutien au peuple grec, jeudi 9 juillet.

Au terme de semaines de crise, l'Union européenne et les gouvernements européens imposent un nouveau plan meurtrier contre le peuple grec.

Ils ont décidé d'exécuter la Grèce !

Le journal *Le Monde* titrait, ce mardi 14 juillet : « *L'Europe évite l'implosion en gardant la Grèce dans la zone euro* ». Et si, n'en déplaise à cette vénérable institution de la bourgeoisie, c'était l'inverse qui s'était produit à l'issue du marathon qui a tenu en haleine pendant des semaines l'opinion publique de tout le continent ? Et si c'était, au contraire, le début de l'implosion de tout le dispositif de l'Union européenne ? En faisant capituler Tsipras « *un revolver sur la tempe* », les « créanciers » ont décidé, avec une violence et un cynisme sans précédent, d'exécuter la Grèce et de condamner son peuple à une misère sans fin, comparable à celle des vagues désespérées de migrants qui échouent sur ses côtes.

Marc Gauquelin

Ils ont décidé, en exigeant le vote par le Parlement grec, ce 15 juillet, d'une capitulation sans conditions et du renoncement à toutes les prérogatives d'Etat souverain, de faire littéralement exploser le gouvernement.

Comment comprendre ce déchaînement, sans précédent depuis la guerre sur le sol européen — à l'exception du sort qui a été réservé, il y a vingt ans, aux pays de l'ex-Yougoslavie ?

DES MINISTRES EUROPÉENS "VINDICATIFS, ASSOMÉS, TÉTANISÉS"

Le Figaro de ce 14 juillet répond à cette question : « *Il y a là un message subliminal que la France et toutes les économies "laxistes" de la zone euro ont intérêt à saisir. Quand l'UE est obligée de ramasser les pots cassés, elle le fait payer cher (...). Pour nous aussi, la tutelle et l'austérité renforcées que va subir Athènes valent mise en garde : cette Europe-là est sans pitié.* » Qu'on se le dise !

La terreur en Europe, comme moyen de tenter de stabiliser un « ordre mondial » ébranlé ! Tous les correspondants de presse ont été surpris par la violence inhabituelle des échanges

qui ont eu lieu ce week-end entre hommes d'Etat pourtant habitués à se rencontrer, et aussi par leur « désorientation ». « *Les ministres des Finances — écrits Les Echos (13 juillet) —, cette fois-ci appelés à mettre la main au portefeuille, se sont montrés vindicatifs, désorientés, incapables de voir plus loin que leur contrainte parlementaire immédiate. Assommés et tétanisés par l'ampleur des nouveaux besoins financiers de la Grèce...* »

Pourquoi ? Que s'est-il produit de nouveau ? C'est Olivier Blanchard, chef économiste du FMI, qui répond : « *Aussi dramatiques que soient les événements grecs, la Grèce représente moins de 2 % du produit intérieur brut de la zone euro (...). Dans le monde hautement endetté de l'après-crise, il y aura d'autres épisodes de ce genre où un seul choc suffit pour que la dynamique d'endettement d'un pays, mais aussi d'institutions financières parte en vrille.* »

POUR LE FMI, "LA CRISE DE LA DETTE GRECQUE POURRAIT N'ÊTRE QU'UN DÉBUT"

A demi-rassurant Olivier Blanchard poursuit : « *La crise de la dette grecque pourrait n'être qu'un début, nous devons nous préparer à assister à d'autres épisodes de genre.* » Bref, ils ont beau s'en défendre, le spectre de la faillite de Lehman Brothers plane sur le sys-

tème financier mondial. Il ne s'agit plus ici de la Grèce, elle n'est que le premier chaînon d'un effondrement de tout le système, qui n'a échappé à la crise qui le menace qu'à coups d'endettement et d'injection de centaines de milliards d'euros dans les tuyaux des banques... jusqu'à la prochaine crise et jusqu'à l'éclatement des « bulles financières » ainsi créées.

HOLLANDE, MERKEL : DEUX CAMPS ?

Dans cette « confrontation », il y avait, nous dit-on, deux camps. Le camp de Merkel-Schäuble et celui de Hollande. Les partisans de l'exclusion de la Grèce et ceux de son maintien dans la zone euro.

Si l'Allemagne, engagée à hauteur de 80 milliards d'euros dans la dette grecque, avait de bonnes raisons de s'opposer à tout effacement de la dette... il faut aller chercher un peu plus loin les raisons du positionnement inflexible de Merkel. Merkel, comme Hollande, est déjà très préoccupée par ses échéances politiques intérieures de 2017.

Dans une Allemagne préoccupée par la menace que fait peser sur ses exportations le ralentissement de l'économie mondiale, Merkel doit tenter de mettre fin à la fronde qui agite son propre parti, la CDU, et doit, pour cela, se montrer « inflexible ». Elle joue sa réélection comme chancelière.

Hollande, avant tout soucieux de rassembler la « gauche » en prévision de la présidentielle, s'est drapé dans les habits du défenseur de la « dignité » de la Grèce et de son peuple. >>>



**POI PARTI OUVRIER
INDÉPENDANT**
87, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris
Tél : 01 48 01 85 85
E-mail : poi@fr.oleane.com
Internet : www.parti-ouvrier-independant.fr
Pour le socialisme, la République et la démocratie
Membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples

SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE GREC !

● Mercredi 8 juillet, trois jours après que le peuple grec a dit « non » au programme meurtrier de l'Union européenne qui l'étrangle depuis cinq ans, l'UE, appuyée par tous les gouvernements de la zone euro, a lancé un ultimatum au gouvernement grec et fixé son expiration à minuit !

● Ce même mercredi 8 juillet, Manuel Valls jure devant l'Assemblée nationale qu'il fera tout pour que la Grèce reste dans la zone euro et qu'il engagera, en conséquence, toutes ses forces — avec le soutien des forces de gauche présentes dans l'hémicycle — pour « convaincre » le gouvernement grec de se soumettre à cet ultimatum.

● Jeudi 9 juillet, en remerciement de l'aide que Hollande-Valls venaient d'apporter à la tentative d'étranglement de la Grèce, la justice européenne condamne la France pour « aide illégale » à la SNCM et apporte au gouvernement français l'argument massue dont il avait besoin pour justifier la liquidation de la SNCM, le licenciement des 800 marins et sédentaires qui combattent avec leurs syndicats depuis des mois pour la défense de leurs emplois.

**La solidarité avec le peuple grec, c'est le combat
contre notre propre gouvernement !**

Nous signataires, comme le peuple grec, nous nous prononçons :

- contre les négociations sans fin qui cherchent à étrangler le peuple grec ;
- pour l'annulation de la "dette" grecque et pour la rupture avec l'Union européenne ;
- pour le respect de la souveraineté du peuple grec ;
- pour en finir avec la cure d'austérité exigée par l'Union européenne et la troïka contre les travailleurs et le peuple grecs ;

Nous condamnons sans réserve la position du gouvernement Hollande-Valls.

Soutenir le peuple grec, c'est tout faire pour rassembler les travailleurs, dans l'unité de leurs organisations, pour faire reculer notre propre gouvernement sur la loi Macron, le pacte de responsabilité, et toutes les contre-réformes qu'il a engagées contre le peuple et les travailleurs en France.

Solidarité totale avec le peuple grec !

Signez, faites signer la pétition du POI, lisez Informations ouvrières !

Revue de presse

Tous les éditorialistes qui, durant des mois, ont dénoncé l'irresponsabilité d'Alexis Tsipras ne tarissent plus d'éloges pour lui

Laissons-leur la parole et la responsabilité de commentaires dans lesquels ils cherchent à se convaincre de ce que la « subtile stratégie » d'un Tsipras pouvait « réconcilier » le peuple avec les créanciers parasites qui ont décidé sa mort.

« M. Tsipras a acquis en Grèce une dimension politique qui peut lui permettre d'obtenir ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'a pu ou su réaliser : une réforme en profondeur de la gouvernance économique de son pays », écrit, enthousiaste, *Le Monde*, daté du dimanche 12 juillet.

« Il se comporte cette fois en homme d'Etat responsable, qui fait la part du feu au nom de l'intérêt national », s'émerveille Laurent Joffrin, de *Libération*.

Quant au référendum, il aurait, pour le journal *La Montagne*, « relégitimé l'action du gouvernement, démontrant que les Grecs reprennent leur destin en main, quelles que soient les décisions à prendre. Si Alexis Tsipras réussit son opération, il fera la démonstration de la délégitimation des arguments des partis nationalistes, populistes et euro-sceptiques, qui veulent mettre à bas et l'euro et l'Europe. Et peut-être il aura ainsi servi le projet européen en démontrant que

l'Europe peut gérer ses crises les plus graves. »

« Jusqu'ici, se prend à rêver La République des Pyrénées, il incarnait la figure du héros, le prophète de la lutte anti-austérité (...). Tsipras est arrivé sur une vague anti-européenne, mais il va peut-être réussir à réconcilier la Grèce avec l'Europe (...). C'est un pragmatique qui a réussi, dans un bras de fer défavorable, à faire comme ces judokas qui grâce aux bons points d'appui, mettent à terre un adversaire plus fort qu'eux. »

« Si les créanciers signent un accord avec Tsipras, avance prudemment *La Dépêche du Midi*, il reviendra à ce Premier ministre atypique de mettre en œuvre de douloureuses réformes et de reconstruire un Etat digne de ce nom. »

Nous y sommes... L'Union européenne a décidé d'assassiner le peuple grec et Tsipras n'aura pas l'occasion de « reconstruire un Etat digne de ce nom » ! Tous ceux qui ont espéré que la « capitulation » de Tsipras ouvrirait la voie à une « normalisation » en seront pour leurs frais. Le capital financier a décidé d'imposer la terreur à tous les peuples. Il a ouvert une nouvelle période en les provoquant tous.

Grève des fonctionnaires en Grèce

Le syndicat des fonctionnaires grecs, Adedy, a appelé, le 13 juillet, à une grève de vingt-quatre heures mercredi 15 juillet, jour probable du vote au Parlement de nouvelles mesures de rigueur, décidées lundi matin à Bruxelles.

ÉDITORIAL

Le va-t-en-guerre du 14 Juillet

Lucien Gauthier
Rédacteur en chef

En cette période de début des congés estivaux, Hollande s'est livré à la traditionnelle interview du 14 Juillet. Il a commencé à justifier « l'accord » avec la Grèce en affirmant que ce pays n'avait pas été « humilié » par l'accord obtenu à Bruxelles sur la dette.

Il a osé affirmer : « Je n'accepte pas qu'un peuple puisse être humilié. L'humiliation, c'eût été de la (la Grèce) chasser de la zone euro. » Quel cynisme ! Le plan qu'on veut imposer au peuple grec va toucher de plein fouet les travailleurs, les chômeurs, les retraités : toute la population grecque va devoir une nouvelle fois payer la note. En réalité, c'est de l'écrasement du peuple grec qu'il s'agirait avec la mise en œuvre d'un tel plan.

Mais, toujours aussi cynique, M. Hollande dégage sa responsabilité : « Là, c'est la Grèce qui a proposé les réformes (...). Le Premier ministre Tsipras a fait voter ses réformes avant qu'il ne vienne à la table des négociations », a osé prétendre M. Hollande.

Face, comme l'a dit Hollande, à « une crise économique persistante », et terrorisé par ses conséquences dans toute l'Union européenne, il a annoncé que son gouvernement allait établir « un document partagé » avec ses « amis allemands » pour poser les bases d'un « gouvernement économique européen ». Il a ajouté : « Depuis trois ans, il y a une intégration plus forte en Europe avec une union bancaire et une discipline accrue », en soulignant : « Il faut aller plus loin. » C'est bien là le problème pour Hollande, Merkel et les autres : la situation de la Grèce révèle et exprime la crise qui frappe l'Union européenne, ses institutions et tous les gouvernements européens. Il ne s'agit pas seulement de la Grèce, mais de toute l'Union européenne.

Et alors que l'Assemblée nationale siège jusqu'à fin juillet, Hollande a déclaré : « Nous avons un bon Premier ministre qui a pris des engagements, ce ministre doit terminer le quinquennat avec moi. » Les engagements du Premier ministre, c'est la déréglementation généralisée. Les décrets sur la loi Macron « seront promulgués pendant l'été, ce qui va libérer un certain nombre d'activités », a annoncé Hollande.

Le programme anti-ouvrier de ce gouvernement est clair. Il est contre le peuple grec, contre les travailleurs de France, au compte du capital financier.

La question : « Comment bloquer ce gouvernement et sa politique », était au cœur — tout au long de l'assemblée-débat organisée par *Informations ouvrières* le 6 juin — des préoccupations des militants et des travailleurs qui rejettent ces contre-réformes, comme le démontrent une série de mobilisations en cours sur le terrain de la lutte des classes.

Tout le monde sait qu'à la rentrée, cette question va prendre une acuité extrême : loi Rebsamen sur le dialogue social, loi NOTRe sur la réforme territoriale, réforme du collège, loi Macron de déréglementation généralisée du Code du travail, loi Touraine sur l'hôpital, retraite et Sécurité sociale. Et tout cela dans le cadre du pacte de responsabilité en faveur, exclusivement, du patronat.

Durant tout l'été, notre journal *Informations ouvrières* poursuivra la publication des tribunes des militants, des travailleurs, des élus qui cherchent les voies et les moyens pour aider l'immense majorité à mettre un coup d'arrêt à cette spirale infernale.

Prises de position syndicales de soutien au peuple et aux travailleurs grecs



Photo AFP

A Paris, le 2 juillet 2015, les confédérations ouvrières manifestaient dans l'unité en soutien au peuple grec.

Les unions régionales CGT, FO, FSU et Solidaires d'Ile-de-France

« Les unions régionales CGT, FO, FSU et Solidaires appellent à participer à la manifestation de soutien au peuple grec et au respect de sa souveraineté le jeudi 2 juillet à 18 h 30. La Grèce est aujourd'hui dans une situation catastrophique, parce qu'elle a été un des laboratoires de l'application des politiques d'austérité imposées par le FMI, la Commission européenne et la Banque centrale (...). Les forces syndicales qui mènent la lutte contre l'instauration de politiques libérales qui remettent en cause les droits sociaux, détériorent les droits du travail et privilégient la finance au détriment des salarié-es et des privé-es d'emploi, ne peuvent rester passives. Déjà le 9 avril, lors de la manifestation unitaire CGT-FO-FSU-Solidaires, nous avons installé un calicot géant "d'Athènes à Paris, dans toute l'Europe, non aux politiques d'austérité". Manifester notre soutien au peuple grec qui s'est clairement prononcé le 25 janvier dernier pour refuser l'étranglement des politiques d'austérité, c'est refuser un nouveau déni de démocratie en Europe après ceux rejetant le vote contre le projet de traité constitutionnel européen en France, en Irlande et aux Pays-Bas (...). Respect des choix démocratiques des peuples et refus des politiques d'austérité sont deux mots d'ordre que portent les unions régionales d'Ile-de-France, CGT-FO-FSU-Solidaires. Elles appellent à participer massivement à cette manifestation. »

Paris, le 29 juin 2015

Le syndicat national FO des personnels de la recherche et des établissements de l'enseignement supérieur

« Devant la situation de désastre créée par les créanciers d'une dette qui n'est pas celle du peuple grec, le SNPREEES-FO est solidaire des syndicats grecs, en particulier OLME dans l'enseignement, solidaire des salariés et de la population grecque. En France, ceux qui demandent au peuple grec de renoncer à tous ses acquis et qui lui dénie le droit de décider de son avenir, sont les mêmes qui ont décidé du pacte de responsabilité, de la loi Macron et de toutes les contre-réformes que nous subissons, comme la loi Fioraso dans l'enseignement supérieur et la recherche, dont nous exigeons l'abrogation. Le SNPREEES-FO sera présent dans la manifestation place de la Bastille le 2 juillet, 18 h 30, soutenue par les unions régionales FO, CGT, FSU et Solidaires. »

Adopté à l'unanimité par le bureau national du SNPREEES-FO, le 30 juin 2015

L'union départementale CGT de Seine-Maritime

« La commission exécutive de l'union départementale CGT de Seine-Maritime réunie le 6 juillet salue le vote des travailleurs et de la population grecque qui, à 61 %, ont dit : non aux plans d'austérité demandés par l'Union européenne et tous les gouvernements (dont le gouvernement Hollande) (...). Ce résultat nous conforte pour le combat de la CGT en France pour stopper une politique totalement au service des banquiers. Le 9 avril, notre confédération a engagé ses forces pour bloquer le gouvernement en agissant par la grève, aux côtés de FO, Solidaires et FSU, sur nos revendications (...). Nous invitons tous les syndicats de l'UD CGT 76 à préparer dès maintenant le rapport de force pour la rentrée. Le but doit être donné clairement : préparer le blocage de l'économie par la grève. Se préparer nécessite de souder l'unité des salariés sur des revendications précises : l'augmentation des salaires, l'augmentation du point indiciaire fonction publique, l'arrêt des licenciements, le retrait du pacte de responsabilité, le retrait de la loi Macron, non à la réforme territoriale, le retrait de la loi Rebsamen, non à la loi santé (...). »

Mercredi 8 juillet, débat sur la Grèce à l'Assemblée nationale Frondeurs du PS, députés du PCF applaudissent Manuel Valls

Yan Legoff

Mercredi 8 juillet, 16 h 15. A Bruxelles, des hauts fonctionnaires français du ministère des Finances se relaient en permanence auprès de la délégation grecque pour rédiger un projet de treize pages qui reprendra, point par point, ce que le peuple grec avait refusé trois jours plus tôt par référendum. Au moment où se fomentent ce coup de force incroyable, à Paris, à l'Assemblée nationale, une curieuse union nationale se met en place sur « la situation de la Grèce et les enjeux européens », selon l'intitulé du débat, sans vote, qui commence.

Manuels Valls jure que son gouvernement combat pour « le maintien de la Grèce dans l'euro ». Il se réfère à « l'engagement du président Valéry Giscard d'Estaing » (1), qui aurait pesé pour l'entrée de la Grèce dans la Communauté européenne en 1981. « Je me refuse à polémiquer, dit-il, au moment où nous avons besoin d'unité, de rassemblement, où la France a besoin de parler d'une seule voix. »

Il est applaudi, lit-on dans le compte rendu officiel, sur les bancs du groupe PS et PCF. André Chassaigne, le président du groupe PCF, est lyrique : « Nous vivons un moment historique : la politique et la démocratie sont de retour en Europe ! » Comment peut-il ignorer ce qui est en train de se tramer à Bruxelles avec la complicité du gou-

vernement de Manuel Valls et de François Hollande ? « Il revient effectivement à la France, Monsieur le Premier ministre, de se faire entendre, dit encore le député PCF. Nous avons pris acte de votre volontarisme. La France (...) peut jouer un rôle majeur dans les négociations. » C'est bien ce que le gouvernement Hollande-Valls est en train de faire en ce moment précis, en affu-

tant le poignard qui s'appête à s'abattre dans le dos du peuple grec !

André Chassaigne va encore plus loin, en intronisant Hollande et Valls comme porte-étendards de la lutte contre l'austérité ! Il déclare : « Il revient en effet au gouvernement, ainsi qu'au président de la République, François Hollande, de faire entendre une autre voix en

Europe, une voix claire et forte pour rompre avec la logique folle de l'orthodoxie financière. » Quelques heures plus tard, ce même gouvernement, dans le même lieu, fait voter le projet de loi Rebsamen sur le « dialogue social » (nous y reviendrons dans un prochain numéro), rejeté par la CGT comme par FO. Le lendemain, toujours à l'Assemblée nationale, le gouvernement présente, le matin, devant les députés, les orientations d'un nouveau budget de rigueur pour 2016 (lire ci-dessous) et il fait adopter définitivement, l'après-midi, sans vote et sans débat, le projet de loi Macron, en utilisant l'article 49-3 de la Constitution !

Le chef des députés PCF, André Chassaigne, intronise Hollande et Valls comme porte-étendards de la lutte contre l'austérité !

Et le lendemain, Valls dégage pour la troisième fois le "49-3" pour faire passer en force la loi Macron !



Photo AFP

Manuel Valls.

Cela n'a pris que quelques minutes, le jeudi 9 juillet. Manuels Valls fait adopter, en lecture définitive, le projet de loi Macron, sans aucun vote, sans qu'aucun député ne prenne la parole. C'est même à se demander, à la lecture du très sommaire compte rendu, s'il y avait quelqu'un d'autre dans l'hémicycle !

Dans une courte déclaration, Manuel Valls indique qu'il « faut poursuivre et amplifier ce mouvement de réforme » (il avait mentionné auparavant le crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi et le pacte de responsabilité : 40 milliards d'euros de cadeaux aux patrons).

Et il annonce ensuite qu'il utilise l'article 49-3 de la Constitution. Le texte est alors, sans vote ni débat, déclaré adopté si une motion de censure n'est pas déposée dans les vingt-quatre heures. La droite avait indiqué par avance qu'elle ne le ferait

pas, contrairement aux deux lectures précédentes du projet de loi (le 19 février et le 18 juin), où le gouvernement avait utilisé le même procédé.

Les députés PS « frondeurs », les députés du PCF et les écologistes, opposés au texte, n'ont pas bronché non plus.

C'est vrai qu'on ne peut pas applaudir Valls et le lendemain voter la censure de son gouvernement...

Nouveau budget de rigueur en 2016

Auparavant, le matin, le ministre des Finances, Michel Sapin, et son secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert, avaient présenté les orientations du prochain budget de l'Etat. Nouvelles coupes dans les budgets des ministères et des opérateurs publics, poursuite du gel du point d'indice des fonctionnaires, 4 000 suppressions d'emplois dans les ministères « non prioritaires », remise en cause annoncée de l'aide personnalisée au logement... et un milliard d'euros en plus pour l'armée. « Nous participerons au débat budgétaire dans un esprit constructif mais animés de la profonde conviction qu'il est urgent que notre pays et le continent changent de cap au profit d'une croissance basée sur la transition écologique, l'amélioration du pouvoir d'achat et la justice sociale et fiscale », a déclaré pour l'occasion le porte-parole du groupe PCF.

Sans commentaire !

En conclusion de ce débat sur la Grèce, Valls « remercie pour leur soutien » les porte-parole des députés PS, écologistes, radicaux de gauche, « mais aussi, pour ses encouragements et ses soutiens, le président Chassaigne »...

(1) Valéry Giscard d'Estaing, président, de droite, de 1974 à 1981, est aussi l'un des artisans, rappelez-le, du « traité constitutionnel » de 2005, rejeté par référendum, et ratifié ensuite sous la forme du traité de Lisbonne avec l'aide du PS.

ILS ONT DIT...

Sarkozy : « Je partage le point de vue exprimé par M. Hollande et M. Valls »

Lors du débat à l'Assemblée nationale sur la Grèce, le 8 juillet, les députés de droite étaient assez embarrassés dans l'affirmation de leur soutien au gouvernement, lui reprochant un manque de solidarité avec la chancelière allemande, Angela Merkel. Le soir, sur TF1, Nicolas Sarkozy a dégage toute réticence, en déclarant : « Je partage (le) point de vue exprimé par M. Hollande et par M. Valls. »

Lu dans un tract de la fédération de Paris du PCF

A la suite du vote par le Parlement grec, le vendredi 10 juillet, des propositions de mesures meurtrières contradictoires avec le vote majoritaire du peuple grec lors du référendum du 5 juillet, un tract de la fédération de Paris du PCF, diffusé le 12 juillet, ose affirmer, toute honte bue : « Les propositions grecques sont responsables. » Responsables, l'augmentation de l'âge de départ à la retraite à 67 ans, la privatisation du port du Pirée, la vente des actions d'Etat dans les télécommunications grecques OTE, les coupes dans la fonction publique, l'augmentation de la TVA ? Et de poursuivre : « La France doit maintenant user de tout son poids pour conclure un accord rapide sur ces bases. » François Hollande, dont le gouvernement vient de finaliser le passage en force de la loi Macron par l'utilisation par trois fois de l'article 49-3, devrait être soutenu par les travailleurs de ce pays pour imposer au peuple grec le piétinement de son vote « non » ? La question n'est-elle pas plutôt de mettre en échec notre propre gouvernement, stopper sa politique de destruction de l'école, des hôpitaux, du Code du travail, et pour cela, réaliser les conditions de la grève dans l'unité ? N'est-ce pas, comme l'a montré la grève victorieuse du personnel de l'AP-HP, la seule voie « responsable » ?

Vincent Paillade (Paris) ■

TRIBUNE

de discussion

SNCM : "Le gouvernement français redoute le blocage du port de Marseille"

■ Une correspondance de **Stéphane Marati**

Jeudi 9 juillet, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a ordonné à la France de récupérer 220 millions d'euros d'aides jugées illégales versées à la SNCM, et a condamné la République française aux dépens. Faute de quoi, le pays s'expose à une lourde amende et à une nouvelle procédure pour « double manquement ». Indiscutablement, l'Union européenne veut ainsi accroître la pression sur le tribunal de commerce de Marseille pour accélérer le processus de démantèlement et de liquidation de la SNCM et écarter la solution de continuité préconisée par les organisations syndicales. Pour autant, cela règle-t-il définitivement le sort de la compagnie maritime ? Non.

D'abord, rappelons ce fait qu'évoquait Marcel Santini, syndicaliste à Ajaccio, dans *Informations ouvrières* (n° 353, 28 mai au 3 juin) : « L'Union européenne refuse que la SNCM poursuive son activité encore six mois. Elle menace même de nouvelles procédures si aucun repreneur n'est désigné d'ici à la fin juin. Les amendes de 440 millions d'euros sont maintenant passées à 600 millions d'euros avec les intérêts. L'Union européenne accepte de lever ces amendes pour des repreneurs, mais il n'en est pas question pour la SNCM... On ne peut pas être plus clair. »

La question n'est donc pas juridique, mais politique. N'oublions pas que c'est la compagnie low cost Corsica Ferries (voir ci-contre) qui avait introduit la plainte contre la SNCM, qualifiant le service complémentaire de la délégation de service public de continuité territoriale entre la Corse et le continent d'« aides illégales et incompatibles avec le marché intérieur » de l'Union européenne.

LE JUGEMENT DE LA COUR DE JUSTICE EUROPÉENNE DONNE LA CLÉ

Nous l'avons déjà dit et écrit, c'est un fait indiscutable : les patrons, le gouvernement et l'Union européenne veulent liquider la SNCM. Alors, qu'est-ce qui cloche ? Pourquoi le gouvernement français est-il condamné par la CJUE ?

Le jugement en donne les raisons, et c'est éclairant : « La République française fait valoir qu'elle est dans l'impossibilité absolue de recouvrer la somme de 220 millions d'euros. A cet égard, elle affirme que le recouvrement d'une telle somme aurait inévitablement pour effet d'aboutir à la liquidation judiciaire de la SNCM, processus qui entraînerait lui-même de graves troubles à l'ordre public, tels que ceux intervenus au cours de la grève de l'année 2005 et, dans une moindre mesure, au cours de l'année 2014. De telles grèves pourraient ainsi, comme par le passé, de nouveau bloquer durant une longue période le port de Marseille, remettre en cause la continuité territoriale avec la Corse et, au final, affecter gravement l'équilibre économique de toute une région. La République française souligne que l'interruption, temporaire ou définitive, de l'activité de la SNCM affecterait de manière substantielle, au moins à court terme, les liaisons maritimes du continent avec la Corse et, partant, la continuité territoriale de la Corse avec le continent, notamment dans les liaisons maritimes intervenant entre Marseille et les différents ports de Corse, dès lors que l'initiative privée ne pourrait suppléer à la carence de la SNCM. »

C'est clair, c'est net : le gouvernement est effrayé par la perspective d'un conflit social sur le port de Marseille. Il craint que la classe ouvrière se saisisse de ses organisations pour déployer la puissance de sa lutte de classe pour défendre son droit à l'existence, son outil de travail, le pavillon français de premier registre et le service public de continuité territoriale. Le jugement est tout ordonné, de A à Z, autour de ces deux questions centrales. En quelque sorte, l'Union européenne et le gouvernement donnent le chemin à suivre pour tous les militants, tous les travailleurs qui combattent



Photo AFP

contre les suppressions d'emplois et la remise en cause systématique de toutes les garanties collectives, dans le secteur public comme dans le privé : l'unité sur les revendications, la grève et le blocage de l'activité économique jusqu'à satisfaction.

"L'UNION EUROPÉENNE EXIGE DU GOUVERNEMENT QU'IL AILLE AU CHOC"

Bien entendu, la réponse de la CJUE est conforme au rôle que l'Union européenne lui a confié : « La République française ne démontre pas qu'une action de sa part pour mettre un terme aux éventuels troubles publics allégués aurait des conséquences auxquelles elle ne pourrait faire face avec les moyens dont elle dispose. A supposer même qu'un blocage durable des liaisons maritimes avec la Corse intervienne du fait d'actions illégales, aucun élément présenté par la République française ne permet de considérer que la liaison de la Corse avec le continent par d'autres voies maritimes ou par la voie aérienne serait impossible, ce qui est de nature à permettre l'approvisionnement de cette île en produits de première nécessité. »

L'Union européenne exige donc du gouvernement qu'il aille au choc avec la classe ouvrière, quoi qu'il en coûte. Ne lui en déplaise, le droit de grève est encore légal dans notre pays. Les salariés de la SNCM sont dans leur droit, comme le sont ceux de l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille (AP-HM), de l'hôpital d'Aix ou encore de la Sécurité sociale à Tarascon, qui, en se rassemblant dans l'unité avec leurs syndicats, ont imposé les revendications et contraint les directions à des reculs. Face aux agressions opérées par le gouvernement, le patronat et l'Union européenne, une exigence monte : organiser et construire, dès maintenant, l'unité des travailleurs et de leurs organisations, préparer la grève unie et totale à Marseille, pour bloquer ces plans. ■



LE COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE-DÉBAT DU 6 JUIN

à l'initiative d'« Informations ouvrières » est disponible

Prix de vente 3 euros.

Contactez l'administration d'« Informations ouvrières » : email : administration@fr.oleane.com

Déréglementation du transport : le gouvernement condamne UberPop, mais pas la Corsica Ferries

■ Une contribution de **Gérard Luiggi**, correspondant d'*Informations ouvrières* dans le Var

La tentative de la société américaine UberPop d'installer une organisation de transport passager urbain en dehors de toutes les règles sociales en vigueur, en lieu et place des taxis — et conduisant irrémédiablement à leur disparition — a suscité une réprobation gouvernementale, telle que l'a exprimé le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve. Ce dernier a déclaré avec fermeté, le 24 juin dernier : « L'exercice illégal d'une activité, qui est en fait une véritable profession, un métier, qui nécessite des qualifications, est autant d'archaïsme, d'infraction au droit que le gouvernement se refuse à considérer comme des progrès (...). La société Uber comme l'ensemble des entreprises qui font des bénéfices sur le territoire national doivent respecter le droit, s'acquitter des cotisations sociales et fiscales, respecter rigoureusement le droit du travail et se conformer à chaque instant aux règles de la République. Le gouvernement est absolument déterminé à les faire prévaloir pour que le droit passe, face à une entreprise et à des acteurs qui, avec arrogance, n'appliquent aucune des règles de droit dans la République. »

« S'acquitter des cotisations sociales et fiscales, respecter rigoureusement le droit du travail et se conformer à chaque instant aux règles de la République » ? La société italo-suisse low cost Corsica Ferries, sans aucun reproche du même ministre — qui est en charge de la continuité territoriale, rappelons-le —, poursuit ses rotations en mer Méditerranée entre la Corse et le continent, en concurrence frontale avec la SNCM (chargée, elle, historiquement, de la continuité territoriale), en ne s'acquittant pas des cotisations sociales, sans aucun respect du Code du travail et des lois de la République !

SUR LE MODÈLE DE RYANAIR
Et pour cause : elle navigue sous pavillon international, sur le modèle de Ryanair, et utilise des marins sous le statut précaire permanent de « travailleurs détachés » (que veut généraliser la loi Macron). Mieux, elle bénéficie des aides d'Etat au titre de la continuité territoriale (180 millions d'euros au titre de « l'aide sociale », versés à Corsica Ferries pendant dix ans), et de toutes les attentions des commissaires européens et de leurs juges (voir article ci-contre).

Déjà, lors du préavis de grève du 9 décembre 2013, le syndicat CGT des marins dénonçait « les compagnies basées en France qui opèrent au cabotage national et dans les secteurs exclus du RIF (registre international français — NDLR), comme Corsica Ferries ». Le syndicat exigeait « l'obligation d'embaucher sous contrats d'engagement maritime français

tous les marins embarqués quelle que soit leur nationalité, tel que prévu par les lois de la République ».

Corsica Ferries pousse son avantage en venant récemment de proposer ses services à l'échelle de l'Europe, vers Cologne en Allemagne, mais surtout Nantes et le

Grand Ouest. « Elle a en effet lancé, mardi 2 juin à Nantes, une opération séduction, symbolisée par un autocollant jaune siglé "Corsica Ferries 44" » (*Le Marin*).

Qu'est-ce qui a subitement conduit M. Cazeneuve à crier au voleur alors que son gouvernement a sciemment, délibérément, autorisé Transdev (dont il est co-

actionnaire) à mettre la SNCM en règlement judiciaire ? Seraient-ce les manifestations de plus en plus massives des chauffeurs de taxis ? Serait-ce le fait que les compagnies de transport maritime, ayant largement profité de la déréglementation européenne dans ce secteur, sont devenues des « poids lourds » économiques, en situation de dicter leur loi, dans tous les sens du terme ?

"NOUS CONTINUONS À NOUS BATTRE"

L'actualité est de ce point de vue intéressante : au moment où le gouvernement allemand n'a pas de mots assez durs contre le peuple grec, on apprend (*Le Marin*) que l'armateur grec « Navios » a « donné un coup de main à la banque allemande HSH Nordbank, dont les comptes restent plombés par des créances maritimes douteuses, et en donnant son accord pour le rachat de 14 navires détenus par des débiteurs de HSH Nordbank ».

Le 6 juin dernier, lors de l'assemblée-débat qui a réuni près de 1 000 militants ouvriers et élus de toute la France à l'invitation d'*Informations ouvrières*, hebdomadaire du POI, était lue la contribution écrite de Frédéric Alpozzo, secrétaire du syndicat CGT des marins de la SNCM. Il y déclarait notamment : « Cette politique antisociale et antirépublicaine est mise en œuvre dans le cadre d'une stratégie globale qui ne doit rien au hasard avec la déréglementation et la simplification des normes et règles, commerciales, sociales et environnementales, au nom de la concurrence libre et faussée, de tous les secteurs dont les services publics, marchands comme non marchands, que sont la santé, l'école ou l'eau par exemple. »

Forts de ce constat et de l'injustice portée par ce gouvernement dans sa politique globale comme dans le dossier SNCM, nous continuons à nous battre au plan national avec notre fédération, comme au plan local avec l'ensemble des professions du port de Marseille et d'autres organisations syndicales de la SNCM. La CGT marins continuera à se battre jusqu'à ce que ça change, quelles que soient les épreuves et les étapes. » ■

Rentrée scolaire, grève contre la réforme du collège : une discussion entre enseignants, dans le Var

■ Réunion-débat entre sept militants syndicalistes (FO et FSU) de l'enseignement à Toulon, dont un militant PCF et deux militants POI, le vendredi 3 juillet 2015



Photo DR

Quentin : L'assemblée-débat du 6 juin a réuni 900 à 1 000 militants dans un cadre où on n'impose rien à personne. Les participants ont cherché à répondre au nécessaire regroupement du « tous ensemble » pour bloquer la politique du gouvernement. De nombreux intervenants ont développé le point d'appui réalisé par l'appel à la grève interprofessionnelle du 9 avril. D'autres, comme moi, considèrent que ça n'a pas suffi. Les mobilisations qui ont suivi ont été importantes, notamment chez les enseignants contre la réforme du collège. Des camarades sont intervenus sur le succès de la grève à l'AP-HP, mais le problème de l'élargissement se pose. Des militants se sont montrés enthousiastes autour de l'axe unitaire CGT-FSU-FO-Solidaires contre l'austérité, d'autres ont insisté sur les moyens à mettre en œuvre pour l'emporter réellement.

La question de la Grèce a également été discutée, et au regard des derniers événements, force est de constater que la question posée est : est-ce qu'un peuple a le droit de rompre avec l'austérité ?

Gérard : Je suis totalement d'accord pour débattre, mais il faut que ça débouche sur quelque chose. Combattre l'austérité, c'est légitime, mais le préalable, c'est avant tout d'exprimer et confronter nos idées. Pour ma part, l'urgence est que les travailleurs doivent se réapproprier le combat. C'est important de regrouper les militants comme le 6 juin, mais la question est comment faire pour que les travailleurs s'engagent avec les militants, car c'est le nombre qui permet de gagner.

Rolando : Le 6 juin a été organisé par *Informations ouvrières*, hebdomadaire du POI. Un numéro spécial a publié toutes les interventions. Nous partageons le constat que le gouvernement est en train de tout détruire. Un choc se prépare et a même déjà commencé. Le compte rendu intègre les témoignages sur les mobilisations en cours mais aussi les obstacles à submerger en créant les points d'appui sur le seul terrain de la lutte de classe. La mobilisation à l'AP-HP montre que c'est possible de gagner et répond à tous ceux qui voudraient nous orienter sur le vote en 2017, sur le fait que rien ne pourrait être fait en dehors de ce vote. Pour répondre à Gérard, oui, il faut aider au regroupement et à la mobilisation : par exemple, avant et le jour d'une grève, provoquer des AG pour que les enseignants grévistes écrivent leur motion, s'adressent aux parents, organisent leur piquet de grève. Pour aider à cela, ne faut-il pas regrouper les militants, s'organiser ?

Manu : L'appel à la grève du 9 avril a permis de donner un cadre, d'empêcher que « le syndicalisme rassemblé » ne revienne comme en 2010, où, malgré des mil-

lions de grévistes et manifestants contre la réforme des retraites, nous n'avons pas gagné, car il n'y avait pas la revendication unitaire de retrait de la réforme. Dans le secondaire, huit organisations syndicales se prononcent pour l'abrogation de la réforme du collège et pour la grève à la rentrée de septembre. Ce matin, nous étions invités par la CGT pour un appel à une grève varoise le 4 septembre sur une plate-forme élargie. A juste raison, le SNES du Var a répondu qu'on ne pouvait décider une grève sans connaître celle qui va être organisée nationalement pour gagner l'abrogation de la réforme du collège.

Rolando : Même si je suis d'accord avec cette réponse du SNES, je pense que notre responsabilité est d'aider à la réalisation d'AG partout dans les établissements,

dès la prérentrée, dans l'unité des organisations syndicales, avec des prises de position pour la grève contre la réforme du collège à partir des conditions inacceptables de la rentrée scolaire, et préparer ainsi les conditions de la généralisation de la grève si le gouvernement refuse de répondre

Quentin : D'accord avec toi sur la question de la lutte contre la réforme du collège. Mais je ne crois pas qu'il suffise d'opposer le mauvais « syndicalisme rassemblé » de 2010 qui a mené à la défaite, à la bonne unité CGT-FO-FSU-Solidaires du 9 avril, qui a fini par être une journée d'action comme les autres. D'ailleurs, le gouvernement n'a pas été mis en difficulté. Sur l'Union européenne, si les Grecs refusent le plan d'austérité de la troïka, ce sera un signal qu'on peut rompre avec les politiques d'austérité. Il est donc important que les organisations syndicales soutien-

nent les travailleurs de Grèce.

Fabienne : Je partage le fait qu'il faut aider à ce que les personnels prennent en main leurs affaires. De même que nous considérons que les élèves sont tous éducatibles, les collègues sont tous « syndicalisables », et très attachés à la défense de leur discipline.

Sylvie : La direction de mon collège, qui est en réseau d'éducation prioritaire +, vient de nous envoyer une note sur l'organisation du travail à partir de septembre qui décrit toutes les nouvelles tâches que nous devons accomplir en dehors de nos heures de cours, en application du décret Hamon du 20 août 2014 sur les missions liées à l'enseignement : c'est une multiplication de réunions nous obligeant à vivre dans le collège.

Tous les participants ont convenu que cette rencontre, à poursuivre et à élargir, a pour but de regrouper les militants afin d'échanger sur les moyens à mettre en œuvre pour aider à la lutte de classe, à l'unité des organisations pour gagner sur les revendications. ■

La loi Touraine, avant même son vote final, soulève contre elle les hospitaliers en Indre-et-Loire

■ Correspondance d'un agent hospitalier

Dans les hôpitaux, le pacte de responsabilité dicté par l'Union européenne (au service du capital) impose au moins trois milliards d'euros d'« économies » ; la loi Touraine est un outil pour cela, en particulier avec l'obligation des hôpitaux d'être regroupés en groupements hospitaliers de territoires (GHT).

Le 14 juin, en pleine grève de l'AP-HP, le quotidien *Aujourd'hui en France* expliquait que le ministre demandait à M. Hirsch de retirer son plan « par crainte de l'embrasement » (des hôpitaux).

Dans le récit qui suit, le combustible de ce possible « embrasement » apparaît de bout en bout : la détermination des hospitaliers à se défendre avec leurs syndicats.

En Indre-et-Loire, l'agence régionale de santé (ARS) a donné l'ordre de mettre en place, alors que la loi n'est pas encore adoptée définitivement, un GHT sur le département. L'ordre est conjointement donné de maîtriser la masse salariale ; comprenons : de réduire les dépenses de personnel.

Conséquences :

- **A Loches**, menace de suppression de la cuisine (regroupée avec celle de Chinon), fermeture d'une des trois salles de bloc opératoire ; en psychiatrie, suppression d'un poste de médecin, d'un poste d'infirmière, d'un poste de cadre.

- **A Tours**, nouvelle restructuration prévoyant fermetures de lits et de postes en dermatologie, réanimation, soins aux brûlés... diminution de lits en chirurgie thoracique...

- **A Amboise** : fermeture du laboratoire.

- **Aillevors** (Chinon, Sainte-Maure, etc.) : pas d'annonces officielles, mais des craintes.

L'intersyndicale départementale CGT, FO, SUD décide d'appeler à un rassemblement de délégations d'hôpitaux, de services, devant l'ARS, le 11 juin. Des réunions ont lieu partout pour élaborer les revendications avec les collègues qui préparent également les banderoles.

Dans toutes les instances, la même déclaration est faite : « *Retrait du point sur les GHT inscrit à l'ordre du jour ; la loi n'est pas votée, et de toute façon, nous demandons le retrait de ce projet de loi. Annulation de la mise en place du GHT. Maintien de tous les postes, lits et activités.* »

A LOCHES, LA MOBILISATION IMPOSE UN PREMIER RECUL

A Loches, la mobilisation de tout le personnel (administratif, technique, paramédical et médical) impose la suspension de ce plan, annoncée le 4 juin.

La direction fait comprendre que, d'un côté, cette suspension lui était imposée, mais que, de l'autre, le budget n'allait pas être « équilibré » à la fin de l'année... Le 11 juin, environ cent vingt personnes

se rassemblent, venant des hôpitaux de Tours, Loches, Sainte-Maure, Amboise-Château-Renault. La police, pensant que nous ne serions que quelques-uns, n'est pas comme à son habitude devant les portes de l'ARS pour nous barrer l'entrée.

La délégation se constitue. Pour plusieurs collègues, c'est leur première délégation. L'ARS veut dix représentants : « *Il n'y a pas assez de chaises.* » Les collègues répondent : « *Pas de problème, on a l'habitude d'être toute la journée debout.* » Vingt-huit personnes s'imposent représentants des différents établissements, services, syndicats, et disent :

« *Comment accepter :*

— *d'être une aide-soignante pour quatorze patients en dermatologie (comportant des lits de cancérologie, de soins palliatifs),*

— *la suppression des cadres de nuit,*

— *le regroupement des chambres mortuaires sous prétexte qu'il n'y aurait pas assez de décès à l'hôpital pédiatrique,*

— *la suppression de personnels en consultation de psychiatrie alors qu'il est déjà difficile de répondre à toutes les demandes,*

— *la désorganisation du service des soins aux brûlés,*

— *la suppression d'une partie des lits de la chirurgie thoracique ? »*

La réponse de notre interlocutrice a le mérite d'être claire : « *Nous devons maîtriser la masse salariale. Et il est parfois préférable de fermer dans certains endroits pour permettre un meilleur fonctionnement ailleurs.* »

La délégation refuse d'entendre ce discours, dépose les demandes qui ont été rédigées dans chaque service, et sort.

A la sortie, plusieurs interventions déterminées appellent tout le monde à préparer la grève du 25 juin.

Le 25 juin, 300 hospitaliers, travailleurs de la santé et du médico-social ont manifesté et une délégation a été de nouveau reçue à l'ARS.

Face au refus des interlocuteurs (directions, ARS), plusieurs services du CHU ont décidé la grève pour obtenir les postes nécessaires : depuis le 30 juin, dans le service d'hépatogastro-entérologie ; à partir du dimanche 5 juillet, dans les services des soins aux brûlés, l'unité de soins continus en cardiologie, en dermatologie.

L'« onco-gastro » vient de suspendre son mouvement après l'obtention d'un poste. Mille sept cents signatures ont été rassemblées, exigeant les postes indispensables.

Le 11 juillet, le président du conseil de surveillance a appuyé la direction qui veut imposer des groupes de travail pour valider ses projets, mais il a été obligé, face aux représentants des services et des syndicats, de s'engager à interpeller l'ARS et la ministre, tout en rappelant, à nouveau, le contexte d'austérité. ■

Pour toute correspondance
Informations ouvrières,

87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.

E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

IL Y A 70 ANS

Spécial
"acquis de 45"
Cahier n° 2

Du Conseil national de la Résistance (CNR) à la Constitution de la IV^e République

Les derniers épisodes de la Seconde Guerre mondiale se sont accompagnés de profonds bouleversements sociaux et politiques. De ces derniers, pas un mot dans les récentes commémorations que nous avons dû subir une nouvelle fois depuis le début de cette année. Réduire la période 1943-1945 à une succession d'actions de guerre signifie occulter le fait que cette guerre a engendré une vague révolutionnaire qui menaçait d'emporter sur tous les continents l'ordre établi reposant sur la préservation de la propriété privée des moyens de production.

Dans les nations martyrisées par la guerre, les travailleurs et les peuples, qui avaient payé de flots de sang et de souffrances terribles le prix de la guerre, ne sont pas restés passifs, ont au contraire agi instinctivement pour prendre en main leurs destinées et se sont partout — bien sûr sous des formes différentes selon les pays — dressés non seulement pour mettre fin à la barbarie guerrière, mais en même temps pour abattre le vieux monde de l'exploitation et de l'oppression, dont chacun sentait bien qu'il était à l'origine de tant et tant de malheurs.

Ce furent, en France, deux mouvements absolument indissociables : la marche à la révolution (telle que l'a décrite et analysée Jean-Marc Schiappa la semaine dernière) et le surgissement de comités et de conseils, dont l'existence même tendait à ce qu'ils agissent comme les organes d'un nouveau pouvoir, celui des ouvriers et des paysans.

Au nom de l'union nationale

Précisons... Certainement, le mot libération a un sens qui correspond à cette période à cheval sur les années 1944 et 1945. Libération du joug de l'occupation de la France par les armées du III^e Reich, évidemment ; libération conjointe du régime haï de Vichy, qui avait accompagné l'oppression nazie jusque dans ses plus abjectes infamies !

Mais c'est justement ce sentiment puissant de libération qui a tout autant fait naître la volonté d'une transformation radicale de la société. Car tous savent que le pays, pour ne pas dire le monde, est à reconstruire ; et tous aspirent à ce que ce soit sur des bases de paix réelle, de justice sociale, de progrès : c'est le mouvement de la révolution qui est complètement indissociable de celui de la Libération.

Face à ce mouvement profond, pour tenter d'abord de le prévenir, puis de le contenir quand il se développe en France, et finalement pour le faire reculer, au nom de l'union nationale, la bourgeoisie française ne put éviter de très importantes concessions, qui entamèrent sérieusement sa domination de classe : ce furent autant de conquêtes que les travailleurs arrachèrent dans une période d'intenses luttes de classe et sur la base d'un rapport de force qui leur était très favorable : c'étaient les « acquis de 45 ».

C'est l'objet de ce deuxième cahier, dans lequel nous revenons sur la réalité de ce qu'avait été le Conseil national de la Résistance (CNR), puis sur les premières institutions de l'Etat bourgeois difficilement reconstruit pour l'opposer au mouvement des masses : pouvoir contre pouvoir.

■ FRANÇOIS PÉRICARD



Photo DR

Paris, 21 octobre 1945. Après les élections à la Constituante, un gouvernement tripartite est constitué par une coalition du PS et du PCF avec le parti bourgeois du MRP. C'est le premier gouvernement provisoire (GPRF), auquel participe Maurice Thorez, secrétaire général du Parti communiste, ainsi que les communistes François Billoux (à l'Industrie) et Ambroise Croizat (au Travail). Des ministres socialistes font également partie de ce gouvernement.

Même sur le plan de la « légalité » républicaine, et pour la première fois dans l'histoire de notre pays, les dirigeants des deux partis se réclamant de la classe ouvrière, le PCF et la SFIO, ont pourtant la possibilité de diriger seuls le pays car, portés par la vague révolutionnaire de la « Libération-révolution », ils ont obtenu la majorité absolue des sièges (305 sur 587) lors des élections. Par ce vote de classe, les travailleurs montrent clairement et massivement qu'ils veulent donner mandat à leurs partis pour agir en faveur de leurs besoins. Ce sont les dirigeants qui ne le veulent pas.

C'est la lutte des classes qui fait voler en éclats la politique indigne du tripartisme, collusion des dirigeants des deux partis ouvriers avec la formation bourgeoise du MRP.

Après avoir tout fait — vraiment tout... — pour briser cette grève puissante et acharnée, les dirigeants du PCF reformulent une revendication inférieure à celle des grévistes mais qui se heurte néanmoins de plein fouet à la politique violemment anti-ouvrière du gouvernement.

Le 3 mai 1947, le chef du gouvernement, Paul Ramadier, exclut les ministres communistes du gouvernement.



Photo DR

Boulogne-Billancourt, 27 avril 1947. Cinq cents ouvriers d'un secteur des usines Renault déclenchent la grève pour une augmentation de salaire. La grève s'étend très vite. Un comité de grève est élu, démocratiquement. Pendant dix jours, les cadres CGT essaient de briser cette grève qui n'est pas dans « la ligne », affrontant violemment les ouvriers grévistes et leur comité de grève. Rien n'y fait.

L'année 1943, tournant de la guerre

A la fin de l'année 1942, deux des trois offensives que Hitler a lancées contre l'Union soviétique l'année précédente piétinent. Au centre, les Allemands sont bloqués à quelques centaines de kilomètres de Moscou, qu'ils n'atteindront jamais. Au nord, la Wehrmacht n'a pas réussi à investir Leningrad et a dû en entreprendre le siège, qu'elle ne gagnera jamais non plus.

C'est vers le sud que les Allemands semblent avoir le plus progressé à ce moment. Après avoir occupé Kiev et l'Ukraine, ils veulent atteindre Bakou et les pétroles de la Caspienne. Sur leur chemin, la grande cité industrielle de Stalingrad, dont la situation sur la Volga en faciliterait l'accès. Hitler affirme, en octobre 1942, à coups de communiqués, que la ville va tomber incessamment, que n'y subsistent plus que quelques poches de résistance minimes. Il fait même graver une

médaille pour célébrer cette « victoire » qu'il prétend acquise.

Mais six mois plus tard, en février 1943, et après une bataille d'une violence inouïe, l'Armée rouge, aidée de plusieurs dizaines de milliers de partisans de la ville, écrasent finalement la VI^e Armée de la Wehrmacht, dont 200 000 hommes sont tués, près de 100 000 autres faits prisonniers. C'est une terrible défaite, un coup de tonnerre dans le monde entier, et d'abord pour tous les peuples du continent européen asservis sous le joug de la barbarie nazie : l'Allemagne hitlérienne peut être vaincue ! Le sort des armes peut être inversé ! C'est le tournant historique et politique de la Seconde Guerre mondiale.

Après l'écrasement de la Wehrmacht à Stalingrad

Hitler ordonne une contre-offensive ; celle-ci va s'achever pour lui par un nouveau

désastre, pire encore sur le plan strictement militaire que celui de Stalingrad. En juillet 1943, à Koursk, à l'issue d'une gigantesque bataille de blindés comme il n'y en avait encore jamais eu dans l'histoire, l'armée allemande perd soixante groupes de Panzerdivision et près de 3 000 chars. Après Stalingrad et Koursk, l'Union soviétique, son peuple, son armée vont repousser l'invasisseur nazi hors de leurs frontières, traverser tout l'est et le centre de l'Europe, jusqu'à Berlin.

Sur le front occidental, l'année 1943 marque également un tournant majeur dans le conflit. Les Alliés anglo-américains ont débarqué en novembre 1942 au Maghreb et ont entamé la « guerre du désert ». Les deux puissances impérialistes ont décidé d'abattre l'Allemagne hitlérienne et proclament, lors de la conférence de Casablanca (janvier 1943), qu'elles la contraindront à une capitulation sans conditions, totale et définitive. >>>



Photo DR



Stalingrad, février 1943. L'Armée rouge referme ses mâchoires sur la VI^e Armée de la Wehrmacht, qui avait conquis en quelques semaines, trois ans auparavant, la Belgique, les Pays-Bas et la France. La Wehrmacht perd 300 000 hommes, tués, disparus ou faits prisonniers. Cette terrible défaite a un énorme retentissement dans le monde entier : les hordes nazies ne sont plus invincibles ; le sort des armes peut être inversé. C'est le tournant de la guerre.

Photo DR



Anfa (Maroc), janvier 1943. Le président américain Roosevelt réunit au Maroc (où ses troupes viennent de débarquer) le général Giraud, aussi pétainiste qu'antisémite, et le chef de la « France libre », le général de Gaulle. Il tente de leur imposer un accord en vue d'organiser le futur statut de la France après un débarquement allié dont tous craignent qu'il ait des conséquences politiques et sociales qu'ils ne sont pas sûrs de maîtriser.

Photo DR



Italie, 1943 à 1945. Fréquentes sont les fraternisations entre partisans luttant les armes à la main contre la Wehrmacht et ouvriers en lutte pour leurs revendications (ici à Turin, aux portes des usines Fiat). Elles témoignent de l'extrême fragilité de l'ordre ancien face aux masses qui s'organisent pour leurs aspirations. Ce qui s'est passé à Naples, dès septembre 1943, où une « République sociale » a été proclamée dans les circonstances que nous relatons ci-dessous, avait une signification très politique. Il s'agissait d'un avertissement : surtout pas de soulèvement populaire qui ne pourrait être immédiatement maîtrisé ! Pour toutes les forces attachées au maintien de l'ordre établi dans les pays qui allaient être libérés du joug nazi, l'enseignement majeur qu'il fallait tirer de l'exemple de Naples était clair.

Naples : la "République sociale"

Dès que la population de Naples apprend que les Alliés anglo-américains viennent de débarquer dans le sud de la péninsule, elle se soulève spontanément contre la garnison allemande. L'affrontement va durer quatre jours, fin septembre 1943, être très dur et coûter de fortes pertes aux Napolitains. Mais ceux-ci parviennent, seuls, à expulser finalement les Allemands de la ville. Dans le cours du soulèvement, les habitants de Naples ont désigné pour le diriger un organisme qu'ils baptisent eux-mêmes « Front révolutionnaire », et placé à sa tête un ouvrier septuagénaire, Alessandro Tarsia. Quand les Alliés atteindront la ville, le 1^{er} octobre, elle aura déjà été totalement libérée avant même leur intervention.

Entre-temps, Naples a proclamé une « République sociale », qui a immédiatement rétabli les libertés démocratiques fondamentales et, avec elles, les droits ouvriers, notamment syndicaux. S. S. ■

L'année 1943, tournant de la guerre

(Suite de la page 1)

Après la défaite décisive des Allemands à El Alamein et la débandade de l'Afrika Korps à Tunis (mai 1943), les Alliés sont maîtres de toute l'Afrique du Nord et de la côte méditerranéenne ; ils en font leur base arrière pour commencer à investir le continent européen.

Ils débarquent en Sicile le 13 juillet 1943 et progressent vers le nord. La population de la péninsule, bombardée par l'aviation, soumise à de pénibles restrictions alimentaires, manifeste une hostilité croissante au fascisme, qui se traduit dans les métropoles du nord par les grandes grèves de mars 1943, à Milan et à Turin. Les cercles dirigeants de la bourgeoisie italienne paniquent et organisent le sauvetage désespéré de l'essentiel pour eux, leur pouvoir, l'Etat.

Churchill et Eisenhower n'ont pas oublié la vague de révolutions et de situations révolutionnaires qui a accompagné la fin de la Première Guerre mondiale. De Gaulle non plus.

Le 24 juillet 1943, le grand conseil fasciste destitue Mussolini et le fait arrêter. Au même moment, le roi Victor-Emmanuel III prend directement la direction de l'armée et négocie avec les Américains. Les troupes italiennes sont appelées à s'intégrer dans les détachements américains et anglais. Ce total renversement d'alliance est formalisé par deux actes diplomatiques : le 8 septembre 1943, le commandant en chef américain lui-même, Eisenhower, annonce « la reddition sans conditions de l'Italie », et, le 13 octobre, le nouveau gouvernement italien déclare la guerre à l'Allemagne (1). Ces événements brièvement rappelés signifient que le rapport des forces

entre les puissances ennemies de la Seconde Guerre mondiale s'est complètement inversé en cette année 1943 et que la défaite du III^e Reich nazi est devenue

prévisible. Les dirigeants impérialistes la préparent et savent aussi qu'ils vont être, ce faisant, confrontés à un sérieux problème politique : partout où les nazis et les différents régimes alliés à l'Allemagne vont être écrasés et éliminés du pouvoir, partout les peuples vont se dresser et vouloir réorganiser la société, leur pays, en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins.

Les Roosevelt, Churchill et Eisenhower n'ont pas oublié la vague de révolutions et de situations révolutionnaires qui a accompagné la fin de la Première Guerre mondiale. S'il en était besoin, le soulèvement populaire de Naples (*voir notre encadré*) va aussi leur rappeler qu'ils vont devoir, dans toute l'Europe, s'opposer à tout soulèvement populaire spontané et éventuellement l'affronter.

Serge SEBBAN ■

(1) Les soubresauts de la révolution et de la contre-révolution en Italie vont durer jusqu'en 1945 et représenter des enjeux très importants jusqu'à la fin du conflit, tant militaires que politiques.

La stratégie de Roosevelt et de l'AMGOT

Avant même l'entrée en guerre des Etats-Unis, le président Roosevelt avait reconnu, en France, comme seule autorité politique constituée, le gouvernement de Vichy et ses représentants. Son positionnement et celui des dirigeants américains se précisèrent lors du débarquement organisé avec les Britanniques en novembre 1942 au Maroc (alors « terre française »), avec l'objectif de maîtriser militairement toute la côte nord du continent africain et la Méditerranée. Il reconnaissait immédiatement l'amiral Darlan comme seule « autorité légitime » représentant la France. Darlan avait été peu auparavant le chef du gouvernement de Pétain à Vichy. Et, lorsqu'il fut exécuté par un résistant d'obédience royaliste en décembre 1942, les Américains se rabattirent sur Giraud pour le remplacer, un général cinq étoiles tout aussi pétainiste que son prédécesseur.

De Gaulle, qui fulminait à Londres depuis le débarquement au Maroc (dont il n'avait pas été prévenu...), estima qu'il ne pouvait laisser cette situation en l'état, au risque de disparaître. Il se rendit au Maroc, et Roosevelt organisa une rencontre entre Giraud et lui, à Anfa le 17 janvier 1943 (*notre photo*). Roosevelt chercha à mettre en place un triumvirat composé des deux généraux français flanqués d'un troisième, acquis à sa stratégie. De Gaulle resta évasif, mais accepta néanmoins le principe d'une dyarchie Giraud-de Gaulle au sein d'un Comité français de libération nationale.

La question majeure qui était posée aux dirigeants américains comme à de Gaulle était celle du statut administratif et juridique de la France après un débarquement allié sur son territoire, maintenant prévisible à plus ou moins court terme. Les dirigeants américains et de

Gaulle avaient sur le sujet deux points de vue différents, et même opposés.

L'objectif d'un territoire sous occupation et administration militaire

Roosevelt (avec l'accord du Britannique Churchill) avait déjà tranché : la France serait considérée comme un territoire sous protectorat des Etats-Unis. Pour ce faire, les dirigeants américains avaient créé l'*Allied Military Government of Occupied Territories* (AMGOT). L'AMGOT réunissait des officiers militaires formés à l'administration civile dans des universités américaines, notamment celles de Virginie et Yale. Une fois les forces alliées installées dans les territoires libérés en Europe, ces officiers devaient assurer tous les aspects de l'administration civile, des transports, de la justice, de la monnaie. Cette mise sous tutelle signifiait le droit de contrôle sur le déplacement des troupes françaises, le contrôle et le commandement des ports, aérodromes, fortifications, arsenaux, télécommunications, marine marchande. L'AMGOT aurait aussi le pouvoir de décision en matière de réquisitions, d'exemption fiscale, de droit d'exterritorialité, ainsi que l'« administration des zones militaires fixées par eux ».

De Gaulle avait eu connaissance de l'existence d'un mémorandum secret « concernant la participation française à l'administration du territoire libéré en France métropolitaine ». Cet accord engageait les Etats-Unis et la Grande-Bretagne et déclarait notamment : « Le territoire libéré en France métropolitaine sera traité en ami. Cependant, le commandant en chef des forces alliées aura tous les droits d'occupation militaire résultant de la guerre. Il agira sur la base qu'il n'existe pas de gouvernement souverain en France. » S. S. ■

La stratégie de De Gaulle et du CNR

Evidemment, la volonté de Roosevelt et des dirigeants américains de placer la France sous leur tutelle militaire ne convenait absolument pas à de Gaulle. Le chef de la « France libre » voulait la reconstruction dans le pays d'un Etat national de pleine souveraineté, qu'il considérait de plus pouvoir incarner et diriger lui-même.

C'est avec cette perspective qu'il agit dès 1943 en prenant l'initiative de la constitution du Conseil national de la Résistance (CNR), que nous analysons en page III. De Gaulle mit ainsi en place, d'une certaine manière de façon préventive, les organes classiques d'un Etat bourgeois fonctionnant de façon normale. Une « Assemblée consultative » était instituée à Alger dès janvier 1944, et un Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) était formé le 3 juin 1944. Le CNR, l'Assemblée consultative et le GPRF désapprouvèrent et condamnèrent ensemble la stratégie de l'AMGOT.

Les événements bousculèrent tout de suite l'une comme l'autre de ces stratégies, qui ne devinrent jamais effectives.

Devant l'insurrection de Paris

La lutte des classes avait été étouffée depuis quatre ans par l'Occupation et le régime de Vichy. Elle reprit de nouveau tous ses droits dès l'été 1944, puissamment. Des grèves insurrectionnelles commencèrent à éclater, principalement en Normandie et en Bretagne, dans un premier temps.

La situation de Paris allait forcément devenir un enjeu crucial et immédiat. Le général Koenig, depuis Londres, et le couple Parodi-Chaban, les représentants de De Gaulle à Paris, bloquaient toute initia-

tive de la Résistance intérieure qui ne soit pas commandée par Eisenhower, et surtout « toute insurrection armée ». D'un point de vue militaire, si le débarquement s'était effectué relativement rapidement, la bataille de Normandie avait été difficile, et les Alliés avaient mis plus de deux mois à atteindre le sud du bassin parisien.

En retard sur son objectif prioritaire qui était de foncer le plus vite possible sur l'Allemagne (pour atteindre Berlin avant les Soviétiques, ou au moins en même temps qu'eux), Eisenhower voulait contourner Paris.

Mais à Paris, depuis le 10 août 1944, le syndicat CGT des cheminots avait déclenché la grève, paralysant le rail et entraînant tous les secteurs du transport (dockers et marins, métro et bus). Les usines de la région parisienne commencèrent à débrayer en masse. La fédération CGT des employés appelait à la « grève insurrectionnelle ». Le 17, tous les services publics étaient paralysés. De nombreux Parisiens descendaient dans la rue et prenaient part aux combats, sous le contrôle des FFI, commandés par le dirigeant PCF Rol-Tanguy. L'insurrection parisienne venait de commencer.

Dans cette situation, et ni Londres ni Washington ne sachant exactement ce qui se passait à Paris, de Gaulle pressait le commandement allié d'entrer dans la capitale, Eisenhower ne put, le 21 août, que donner le feu vert à la deuxième division blindée de Leclerc pour entrer dans Paris insurgé.

De Gaulle avait dit à Leclerc : « Allez vite, nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'avoir une nouvelle Commune de Paris. »

S. S. ■

La constitution du Conseil national de la Résistance (CNR)

Lorsque de Gaulle décide, début 1943, de constituer le Conseil national de la Résistance (CNR), il a deux objectifs. Le premier est de renforcer sa crédibilité personnelle aux yeux des Alliés anglo-américains, de se faire reconnaître par eux comme le représentant légitime du peuple français. Ceux-ci en sont très loin, surtout le président américain Roosevelt, qui considère de Gaulle comme « un apprenti dictateur » et « un dangereux aventurier », et ne veut entendre parler que de Pétain comme chef de l'Etat français. Son deuxième but est de préparer la mise en place, autour de sa « France libre », des institutions ayant une surface « nationale » beaucoup plus large, afin de faire face à ce que sont pour lui les dangers prévisibles de l'inévitable phase de transition qui suivra la libération militaire du pays. Il craint par-dessus tout, dans le vide politique prévisible, soulèvements et insurrections populaires à même de menacer ce qui est pour lui l'alpha et l'oméga de son action politique : la préservation et la pérennité de l'Etat.

De Gaulle agit donc de façon conjointe dans deux directions, avec une même volonté : l'union nationale. Rappelons brièvement ce que recouvre ce vocable : c'est la négation même de la lutte des classes, qu'il existe au sein de la société des classes sociales et que, surtout, leurs intérêts sont antagoniques. L'union nationale, c'est la soumission de tous à un prétendu « intérêt général », qui n'est dans sa réalité que celui de la classe dominante, concentré dans l'Etat faussement paré des vertus de la morale universelle et de cet « intérêt général » qui serait au-dessus des intérêts particuliers, un Etat dont il faut donc affirmer la neutralité, alors qu'il est en fait un instrument de domination d'une classe sur l'autre, qu'il est l'Etat bourgeois.

Un pacte politique d'union nationale...

De Gaulle décide d'abord la constitution du CNR. Il reprend la proposition de l'un de ses proches, le socialiste Christian Pineau, qui l'informe du soutien de plusieurs dirigeants de la SFIO à ce projet, de Léon Blum notamment. Celui-ci demandait expressément que le CNR soit formé exclusivement par les partis résistants. Dans la réalité, seuls deux de ces partis issus de la III^e République pouvaient être considérés comme tels, la SFIO et le PCF. Ce furent Jean Moulin et Pierre Brossolette qui convainquirent de Gaulle de la nécessité d'un parti social-chrétien qui pourrait combler ce vide à droite et au centre. Là fut l'origine du Mouvement républicain populaire (MRP), qui jouera ensuite, bien que sans réelle implantation populaire, un rôle très important dans les premiers gouvernements tripartites d'après la Libération, comme Jean-Marc Schiappa le rappelle en page IV. Mais là n'était pas l'essentiel. Le problème « institutionnel » (et donc politique) majeur était celui de la participation du Parti communiste, à laquelle, malgré l'hostilité de la grande majorité de ses proches foncièrement réactionnaires pour la plupart, de Gaulle tenait beaucoup. Il savait que le PCF occupait une place prépondérante dans la Résistance intérieure depuis l'agression hitlérienne contre l'URSS (juin 1941). Ses militants y étaient tota-



Le Conseil national de la Résistance se réunit pour la première fois, dans la clandestinité, mais à Paris, 48, rue du Four, le 27 mai 1943.

lement engagés, regroupés dans les Francs-tireurs et partisans (FTP ou FTPF), et en même temps exprimaient une certaine réserve voire de l'hostilité vis-à-vis de lui. Les militants et les résistants du PCF avaient rejeté comme lui l'hypothèse Darlan, mais restaient méfiants à son égard.

... dont les dirigeants du PCF étaient la pièce maîtresse.

De Gaulle savait que le chemin des discussions avec le PCF passait par Moscou. Après des contacts très discrets avec Staline, de Gaulle en avait reçu l'assurance que celui-ci ne s'opposerait pas en France à une transition « nationale » sans révolution, en échange de la possibilité pour le secrétaire général du PCF, Maurice Thorez, en exil à Moscou, de revenir en France, amnistié de sa condamnation pour désertion. Premier volet du dispositif : de Gaulle envoya Jean Moulin en France avec la double mission de faire reconnaître « le général » et d'unifier sous son autorité les réseaux intérieurs, dont la majorité dépendait des FTP ou FTPF. De Gaulle n'avait pas choisi son émissaire au hasard. Jean Moulin était un ancien préfet du

Front populaire et était connu pour sa proximité avec certains de ses ministres considérés comme les plus à gauche, dont Pierre Cot. Avant d'être arrêté puis assassiné par la Gestapo lyonnaise, Jean Moulin avait eu le temps d'accomplir cette mission. La première réunion officielle du CNR se tient à Paris en mai 1943. Elle regroupe dix dirigeants de tous les réseaux de Résistance intérieure, huit représentants des principaux partis politiques dont, pour le PCF, André Mercier et Fernand Leriche, ainsi que, pour la CGT et la CFTC clandestines, Louis Saillant et Gaston Tessier. Le 18 mai 1943, Jean Moulin avait pu informer de Gaulle de la création du CNR, qui avait adopté une résolution de soutien, donc de reconnaissance, au chef de la « France libre ». Les différents réseaux de la Résistance intérieure allaient bientôt être regroupés dans les Forces françaises de l'intérieur (FFI). Le CNR constitué, les FFI sous son commandement militaire, donc politique, de Gaulle était parvenu à sceller ce pacte d'union nationale qui serait son credo politique jusqu'à la Libération, puis, face à la vague révolutionnaire de 1944-1945, un pacte dont les dirigeants du PCF étaient la pièce maîtresse.

François PÉRICARD ■

Les grandes conquêtes de l'après-guerre ont-elles été le fruit du programme du CNR ?

C'est la thèse généralement avancée sur le sujet. Chacun rappelle le consensus de l'époque entre gaullistes et communistes (indiscutable...) qui aurait permis un équilibre propice aux mesures prises alors en faveur des couches populaires. Peut plaider en faveur de cette approche le fait que le CNR était la seule institution ayant effectivement adopté une charte des revendications qu'il présentait comme celles devant être réalisées après la libération du territoire, et également que des conquêtes de grande ampleur ont certainement vu le jour à ce moment, et qu'il peut donc encore y avoir une certaine logique à les identifier les unes aux autres. Il nous semble que cette réalité fait malgré tout l'impasse sur le caractère essentiel de la période considérée, celui d'un pays en plein bouleversement politique et social, où l'irruption de la classe ouvrière (entraînant des couches très larges de la population) sur le devant de la scène pose la question du pouvoir, tellement les mobilisations en cours sont puissantes. A relire aujourd'hui le programme du CNR, il est difficile d'y retrouver la force et l'élan des combats de classe de la « libération-révolution » qui apparaissent comme ceux ayant réellement permis d'arracher, à une telle ampleur, ce que nous appelons, nous, selon le vocabulaire communément employé dans le mouvement ouvrier « les acquis de 45 ». Même si on veut considérer les mesures envisagées par le CNR comme des pistes leur ayant ouvert la voie, la mise en relation avec ce qui reste aujourd'hui un ensemble de progrès considérables, met en lumière combien ce programme était limité et timoré.



Qu'y a-t-il dans le programme du CNR ?

Le programme du CNR est composé de deux parties distinctes. La première concerne en toute logique l'objectif de la libération du territoire. Comment est-elle formulée et présentée ? (Toutes les forces regroupées au sein du CNR) « proclament leur volonté de délivrer la patrie en collaborant étroitement aux opérations militaires que l'armée française et les armées alliées entreprendront sur le continent ». Toutes les consignes de mobilisation qui sont formulées ensuite se situent dans ce cadre, et donc partent d'une conception militaire hiérarchisée de la lutte, subordonnée aux opérations menées sous la conduite des Alliés, d'une pyramide dont le sommet français est le général de

Gaulle. Si les responsables des organisations déjà existantes sont appelés à former des comités de ville, de village et d'entreprise, ceux-ci doivent être sous la direction de « comités départementaux de libération » nommés par en haut. Si une place est attribuée à la classe ouvrière dans le mouvement de la Résistance, c'est immédiatement pour l'enfermer dans un cadre de subordination.

Au mieux, des déclarations d'intention « Mesures à appliquer dès la libération du territoire ».

(Le CNR constate) « la multiplication des grèves, l'ampleur des arrêts de travail le 11 novembre 1943 qui, dans beaucoup de cas, ont été réalisés dans l'union des patrons et des ouvriers. (...) Ainsi, dans le combat, se forgera une France plus pure et plus forte, capable d'entreprendre au lendemain de la Libération la plus grande œuvre de restauration et de reconstruction de la patrie. » Reconstruction et rénovation donc ! Comment ? C'est la deuxième partie du programme qui devrait normalement apporter les réponses... Elle est d'ailleurs intitulée : « Mesures à appliquer dès la libération du territoire ». Seulement, le texte devient alors d'une grande indigence, ne contient que des banalités évidentes dans leur généralité, dont on pourrait dire au mieux qu'elles sont peut-être généreuses mais ne contiennent en tout cas absolument rien de précis, rien de ce qu'on pourrait justement attendre d'un programme. Le texte commence ainsi : « Les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques proclament qu'ils sont déci-

dés à rester unis après la Libération afin d'établir le gouvernement provisoire de la République formé par le général de Gaulle pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation. »

La population française aura-t-elle son mot à dire ? De nouvelles institutions, des mesures progressistes de démocratie, la composition prévue du gouvernement ?... A ces questions, aucune réponse, sauf celle du « sauveur suprême », le général de Gaulle encore et toujours. Il est fait une fois, une seule fois, référence au suffrage universel, sans qu'à aucun moment il ne soit prévu comment celui-ci pourrait s'exercer et être appliqué. A aucun moment il n'est fait seulement allusion à la souveraineté populaire, au fait que ce serait au peuple de décider de ses institutions ni, même sous des formes relevant de la démocratie bourgeoise, à un « pouvoir constituant ». Ce texte ne met pas en avant, avec quelque précision que ce soit, les mesures profondément progressistes qui vont surgir de la lutte des classes. Non seulement il en ignore plusieurs complètement, sur des sujets aussi essentiels que les droits des femmes, la question du logement, le statut des fonctionnaires, mais, dans les domaines qu'il aborde, il n'affirme que des généralités tellement vagues que chacun peut y mettre ce qu'il veut... au mieux, des déclarations d'intentions. Ne demandant à personne de nous croire sur parole, nous citerons de nouveau plusieurs extraits du programme du CNR sur chacun des domaines où la marche à la révolution a arraché les « acquis de 45 » — l'objet de nos cahiers spéciaux — et nos lecteurs jugeront par eux-mêmes.

F. P. ■



**1944-1946 : trois années cruciales de “libération-révolution”
et de convulsions sociales et politiques**

La difficile recherche d’une “légalité républicaine”, de la Constitution de la IV^e République

La crise révolutionnaire de 1944-1945, sous sa forme première (la possibilité de la prise de pouvoir par les ouvriers armés), a reflué ; le prestige de De Gaulle, mais surtout la politique des dirigeants des partis ouvriers, le PS et, plus encore, celle du puissant appareil dirigeant du PCF en sont la cause. Nous avons rappelé dans notre précédent cahier la nature de cette politique clairement résumée dans la formule : « *Un seul Etat, une seule armée, une seule police* », sommant les milices ouvrières armées de se dissoudre et de rendre les armes. Le gouvernement, sous la présidence de De Gaulle, comprend plusieurs ministres de ces partis ouvriers (socialistes et communistes) et bourgeois (Mouvement républicain populaire). Certes, il faut reconstruire l’Etat bourgeois, mais il y a loin de la coupe aux lèvres, car les rapports de force entre les classes n’ont pas fondamentalement changé ; car cette volonté, commune à tous les tenants de l’ancien ordre des choses, ne suffit pas à contenir la lutte des classes ; les nouvelles lois sur les nationalisations, les droits syndicaux, la fonction publique sont adoptées « *sous surveillance populaire* », comme le dira un ancien dirigeant des FTP (1). La CGT compte en 1946 près de six millions d’adhérents. Les nouvelles conquêtes sociales, d’une ampleur sans précédent, apparaissent aux travailleurs comme un encouragement à poursuivre le combat, ce dont témoignent les grèves incessantes (que nous rappellerons de façon détaillée la semaine prochaine). L’appareil du PCF, plusieurs fois débordé, ne varie pourtant pas dans sa politique de soutien à l’ordre bourgeois, qui se caractérise à ce moment précis par son appui à la reconstruction de l’Etat lui-même.

Le 21 octobre 1945, les électeurs donnent une majorité absolue aux deux seuls partis de la classe ouvrière, le PCF et le PS.

C’est donc dans une période de grande confusion politique et sociale, de quasi-anarchie dans le pays, à peine contenue, que tous sont confrontés à la question de savoir quelle forme donner à cet Etat. Des conceptions fortement divergentes s’expriment. D’une part, le général de Gaulle et les siens se prononcent pour un Etat de type corporatiste, avec une profonde hostilité aux partis politiques et à la stricte démocratie parlementaire, leur position préfigurant la Constitution de 1958 (celle de la V^e République). Ne pouvant arriver à ses fins, de Gaulle a déjà démissionné de ses fonctions en janvier 1946, espérant revenir vite et fort. D’autre part, les partisans de la démocratie parlementaire (partis bourgeois et socialistes) essaient de la ressusciter, comme si l’effondrement de 1940, l’occupation du pays et la collaboration avec les nazis de la grande majorité des hommes politiques d’avant 1940 n’étaient qu’une parenthèse. En 1945, l’impérialisme français a perdu beaucoup de sa superbe, et ses dirigeants ne veulent ni ne peuvent le voir. Quant au PCF, sa politique est subordonnée à la politique des dirigeants de l’Union soviétique, qui veulent conserver « le socialisme dans un seul pays », sacrifiant si nécessaire tout « risque » révolutionnaire ailleurs dans le monde. A la fois pour donner le change et pour calmer les ardeurs du prolétariat, un certain nombre de lois et de décisions ont déjà été mises en place ou sont en train de l’être, allant toutes dans un sens démocratique et social (nous n’y revenons pas ici longuement, car elles sont le sujet de tous nos cahiers d’été). Mais quel est le cadre institutionnel qui va permettre à ces lois et décisions de trouver leur place dans le contexte alors tumultueux des relations entre les classes ?

Jean-Marc SCHIAPPA ■

(1) Les Francs-tireurs et partisans (FTP) sont les réseaux de résistance dirigés par les militants du PCF.

Le “Vel d’Hiv des fonctionnaires”, préparant leur grande grève du 12 décembre 1945 (notre prochain cahier). Des grèves incessantes et puissantes accompagnent le reflux de la vague révolutionnaire de l’immédiat après-guerre, donnant à toute cette période une tonalité d’intense lutte des classes.



De Gaulle quitte le pouvoir dès le 26 janvier 1946 pour signifier sa totale hostilité à la démocratie politique de représentation — qu’il appelle le régime des partis — qui va être l’assise institutionnelle de la IV^e République.

La Constitution de 1946

Il n’est pas étonnant — vu le contexte qui aboutit finalement à son adoption — que la Constitution de la IV^e République présente un caractère contradictoire. Elle est d’abord un cadre de « légalité républicaine », permettant d’officialiser la reconstruction d’un Etat bourgeois en France. Encore cela est-il en partie incertain à cette date, vu l’intensité des luttes de classe qui sont loin d’avoir disparu. En effet, et là réside la contradiction majeure de cette Constitution, elle ne peut en même temps qu’intégrer, avec la force que donne une « Loi fondamentale », beaucoup des conquêtes sociales et démocratiques que constituent les « acquis de 45 ». Les questions posées par le premier référendum prévu pour aboutir à l’adoption d’un texte constitutionnel, dans leur complexité, prouvent l’embarras — le mot est faible — des dirigeants. Le 21 octobre 1945, deux questions sont posées : « 1°) Voulez-vous que l’Assemblée nationale, élue ce jour, soit constituante ? » ; « 2°) Si le corps électoral a répondu oui à la première question, approuvez-vous que les pouvoirs publics soient, jusqu’à la mise en vigueur de la nouvelle Constitution, organisés conformément au projet ci-contre ? » Une majorité écrasante répond « oui » à la première question, et également oui, mais moins nettement, à la seconde. Mais l’un des résultats du vote est extrêmement instructif. L’Assemblée constituante élue le même jour donne une

majorité absolue au PCF (26,9 %) et à la SFIO (23,3 %). Les deux partis ouvriers ont donc la possibilité, dans le cadre légal, de gouverner ensemble, et seuls ; et ils seraient justement seuls à même de pouvoir répondre aux aspirations des plus larges masses du pays, mais il ne le veulent pas, reconduisent l’alliance avec le parti bourgeois du MRP, et donc un nouveau gouvernement tripartite. Pourtant, devant l’obstruction de la droite et du MRP, le projet constitutionnel de 1945 échoue parce qu’il donne une part trop large au Parlement (par exemple, toute absence d’un Sénat dans le projet).

La “représentation nationale” de la IV^e République s’appelle toujours la Chambre des députés. Elle est le fruit des contradictions majeures relevées dans notre article et ne connaîtra que douze ans d’existence.



Les conquêtes sociales “constitutionnalisées”

Une nouvelle Assemblée constituante est élue en juin 1946, qui voit le MRP devenir, électoralement cette fois, le premier des trois partis du tripartisme. Ceux-ci se mettent néanmoins d’accord sur un nouveau projet de Constitution, qui est approuvé avec une majorité assez courte (53 %), et, surtout, une forte augmentation de l’abstention. La Constituante a rédigé un projet qui se révèle un tissu de données contradictoires, mêlant règles du parlementarisme classique mais aussi

liberté affirmée de légiférer comme elle l’entend en de nombreux domaines... Cette Constitution (finalement adoptée le 15 octobre 1946 et qui devient donc la constitution officielle de la IV^e République) comporte un préambule — toujours en vigueur — qui établit un certain nombre de droits et de principes démocratiques de première importance, et notamment le rappel de la déclaration des droits de 1789. Ce préambule n’est certes pas exempt d’hypocrisie (par exemple quand il proclame que la France « *n’emploiera jamais ses forces contre la liberté d’aucun peuple* » et qu’il engage en même temps des guerres de répression coloniale). Il est surtout le produit d’un compromis qui établissait un pouvoir exécutif à deux têtes (président de la République et président du Conseil), ballotté entre les classes, expression d’un impérialisme amoindri depuis la défaite de 1940. Cette Constitution ne put tenir que douze années. Expression du rapport de force entre les classes, il faut aussi en retenir qu’elle intègre dans son texte la reconnaissance de nombreux droits sociaux, qu’elle « constitutionnalise » en quelque sorte, par exemple, l’existence du Code du travail, de la Sécurité sociale et de plusieurs des lois qui ont été adoptées depuis 1944. Ce n’est pas le moins important, tant s’en faut.

J.-M. S. ■

Le bureau national du POI s'est tenu le 4 juillet (deuxième partie)

Nous poursuivons la publication du compte rendu de la discussion qui s'est menée au bureau national du POI, le samedi 4 juillet. Au centre de cette discussion, la préparation du Ve Congrès du POI.

► JEAN-PAUL CROUZET

“Il y avait 200 à 300 parents et enseignants rassemblés devant la mairie de Villeurbanne, jeudi”

On est dans une situation, enfin dans un bureau national, qui a un côté un peu paradoxal, je trouve, mais ce qui est intéressant, c'est que j'ai l'impression qu'on se met à discuter de ce que devrait être la discussion ordinaire d'un bureau national. Donc c'est quelque chose de positif.

Dans le rapport, Lucien évoquait la question de la Grèce, et dans le train, j'ai lu l'intervention qu'a faite le représentant de la fédération FO de l'enseignement au congrès du syndicat grec de l'enseignement. Et j'ai trouvé que c'était intéressant, parce que justement, dans l'intervention qu'il faisait, il parlait des conséquences des politiques d'austérité en Grèce, pour indiquer que le combat contre l'austérité, c'était le même que le combat en France contre la politique du gouvernement, notamment dans l'enseignement. Et c'est vrai que tout à l'heure, Didier a fait état d'une certaine effervescence qui a lieu dans les communes, et je crois que dans tous les départements, il y a la même situation, et que, dans la dernière période, il y a eu une multiplication de rassemblements, de grèves du personnel municipal, souvent avec les enseignants, parfois avec les parents d'élèves, contre les conséquences des ingérences municipales, dans le cadre de la territorialisation, combinées aux conséquences dramatiques du pacte de responsabilité.

Il y avait 200 à 300 parents et enseignants rassemblés devant la mairie de Villeurbanne, jeudi, contre la décision prise par la mairie, là dans les derniers jours avant les vacances, de construire des préfabriqués sur la moitié du terrain de sport d'un collège pour y mettre dix classes élémentaires. Un truc ahurissant ! Le même jour, à midi, il y a avait cinquante personnels et enseignants à l'appel des territoriaux CGT et du syndicat FO des instituteurs d'une petite commune, qui s'appelle Mions, sur le saccage des postes d'Atsem. Il y a une semaine, c'était plus de cent personnes pour les mêmes raisons sur une commune qui s'appelle Saint-Priest... Et on pourrait multiplier les exemples. Je crois donc que dans ces conditions, la rentrée va voir se concentrer toutes ces questions-là dans l'enseignement, et au-delà (on a fait allusion à « l'interpro »...). Il y a une grève dans le second degré qui est prévue pour l'abrogation de la réforme du collège, et je crois que la question qui est posée à nous, militants du POI, dans l'enseignement, c'est : « Est-ce que c'est simplement les collèges, est-ce que ce n'est pas toutes les catégories aujourd'hui qui sont confrontées à la question de la grève par rapport à la dislocation des statuts et de l'école, et qui pose le problème des assemblées générales, etc., en début d'année. »

Bon, je crois que cette situation-là, qu'on pourrait étendre à tous les milieux professionnels, confirme parfaitement que nous avons eu raison de reporter le congrès et de partir, pour poser la question de la construction du POI et de franchir une étape en modifiant la façon de s'y prendre, des questions qui sont posées chez ces militants et ces travailleurs qui se demandent « comment peut-on arrêter la machine ? ». On a fait le 6 juin, et on a bien eu raison de le faire ; d'autres camarades l'ont déjà dit, on a déjà des premiers résultats.

A Lyon, dans une réunion préparée dans des conditions un peu compliquées (la canicule...), trente-six camarades sont réunis, de dix secteurs

professionnels, avec notamment d'importants responsables syndicaux hospitaliers, de la chimie, etc., et je pense que cela augure des possibilités pour le mois de septembre, et ensuite, de faire quelque chose d'encore plus large. Et je crois que des discussions ont également commencé à s'engager avec des militants qui étaient présents au 6 juin, et qui se posent la question : « Comment je fais pour mener la bagarre en étant relié, en étant dans un cadre organisé ? » Donc qui posent la question d'un parti et qui ont commencé à avancer concrètement sur la question d'adhérer au POI.

► CLAUDE BROCHARD

“Comment revivifier notre direction nationale, notre BN ? Parce que, même si cela n'avait pas plu à certains, on s'est installés depuis deux mandats dans la routine”

Le plus important courant du POI, c'est celui de ceux qui ne sont pas dans un courant. Et là aussi : comment on les intègre ? C'est le vrai problème depuis juin 2008.

Une petite observation par rapport à l'état de nos forces : Charly va peut-être y revenir, mais je voudrais juste pointer une chose : en 2015, nous n'avons plus 30 % de ceux qui avaient leur carte en 2009...

Deuxième chose par rapport au congrès : on est visiblement au mois de juillet. Il reste vingt semaines d'ici au congrès, mais il y a dans cette période 8 + 2 semaines de vacances scolaires. De mon point de vue (et je l'avais déjà exprimé la dernière fois), il est plus que temps qu'on réfléchisse, qu'on concrétise un document (pas un gros volume, quatre pages maximum, parce qu'on connaît bien la capacité de lecture de nos adhérents...), non pas pour proposer de réorienter le programme, les propositions, le projet du parti — il y a encore le Manifeste, il n'a pas été abrogé un beau matin ou dans la nuit du 4 août — mais pour aider les comités départementaux et locaux à sérier les débats qu'il faut avoir. Sérier les débats, pour que cela ne parte pas dans tous les sens et que rien ne remonte pour le congrès, qui est tout de même le reflet de tout ce qui a été dit, tout ce qui s'est discuté, débattu voire voté dans les comités locaux. Et donc, de mon point de vue, je me répète, le bureau national du mois de septembre devrait approuver un document qui serait envoyé avant le 1^{er} octobre aux comités. Ce qui veut dire que si on veut que le bureau national du mois de septembre approuve ce texte, il faut le travailler avant, et il ne faut surtout pas qu'on le découvre dans la chemise, comme ça a été fréquent depuis au moins deux mandats, à 11 h 01 pour l'approuver à 15 heures. Cette pratique-là, il faudrait qu'on essaie d'y mettre fin.

Et je rebondis, je continue et je conclus : nous devrions avoir (mais pas tout de suite...) une réflexion sur, sinon le mode de fonctionnement du BN, parce que finalement « fonctionnement », ça fait un peu bureaucratique-technocratique (il suffirait d'énumérer, et puis ça roulerait aussi bien ou plutôt aussi mal que les trains...). Donc, comment revivifier notre direction nationale, notre BN ? Parce que, même si cela n'avait pas plu à certains, on s'est installés depuis deux mandats dans la routine. Nous avons un BN qui, pour une partie, est en complète discordance avec notre corps militant.

► SERGE BLOCH

“Je suis très heureux que ce débat puisse se mener aujourd'hui, c'est un vrai débat de fond, parce qu'autrement, nous sommes condamnés à végéter”

Nous avons entendu ce matin des intervenants dire des choses très intéressantes. Au BN, on sait tous que ce ne sera pas facile. Mais je ne voudrais pas insister sur le sujet.

Bien sûr, *Informations ouvrières*, tout le monde le pense et tout le monde le dit ici, a une place centrale au sein de notre organisation politique, le POI, mais il ne me semble pas, même si aujourd'hui les organisations syndicales n'ont pas le débat idéologique interne, tout au moins dans leurs structures de base, et même au sein des CE d'UD — et j'en parle parce que je suis membre de la commission exécutive de l'UD CGT de mon département —, eh bien, la réflexion politique est parfois difficile. Nous devrions nous fixer d'être un peu plus à l'écoute de phénomènes politiques qui ne relèvent pas du surnaturel mais qui partent vraiment d'une logique qui parfois est ouvrière, et qui même, si parfois elle n'est pas très marxiste, existe... Et si je dis ça, c'est tout simplement parce que, personnellement, je suis responsable d'une organisation syndicale de la CGT de retraités, de mon USR, qui dépend de l'UCR, une organisation de plus de 100 000 adhérents, où on nous demande parfois d'avaler des couleuvres, mais où des combats se mènent et qui pourraient, si l'on n'y prend garde (et Marc l'a très bien dit tout à l'heure), nous amener à une situation à la grecque.

En ce moment où on ne peut pas allumer la télé, lire un journal sans entendre parler des retraités, du combat pour la survie des retraités grecs, c'est exactement ce qui va se produire dans des échéances que je ne saurais pas définir, ici, en France. Quelque part, sachons que la bagarre est menée de façon extrêmement violente contre les retraités ; ceux-ci essayent de surnager et de garder leur instrument respiratoire hors de l'eau, mais ça risque d'être éminemment pénible ; ce



d'autant plus que des organisations syndicales — si on peut encore les appeler comme ça (je pense à la CFDT, la CFTC et, dans une autre mesure, à la CGC) — acceptent le principe de diminuer les revenus des retraités. Donc il est nécessaire et même indispensable que nous en tenions compte.

Je suis, mais je ne voudrais pas focaliser sur ma petite personne, responsable d'une organisation syndicale et membre d'un comité national de mon organisation. Mais quelque part, que des gens comme moi, qui militent dans le syndicalisme ouvrier — je pense qu'il y en a un certain nombre au sein du POI et pas tous membres de courants —, je me dis que c'est une force de réflexion et une force qui pourrait être animée de façon beaucoup plus cohérente et logique.

Je suis très heureux que ce débat puisse se mener aujourd'hui, c'est un vrai débat de fond, parce qu'autrement, nous sommes condamnés à végéter pendant X temps. Et là, en vue de la préparation du congrès qui sera le nôtre dans quelques mois, il faut que nous tenions compte, malgré toutes les errances des directions confédérales, il est indispensable d'être malgré tout à l'écoute de la base des organisations syndicales (tout au moins celles qui sont représentées ici) et de celles qui luttent à nos côtés en permanence. ■

Résistances communistes, n° 101, est disponible

AU SOMMAIRE

● Editorial

Par Jean-Charles Marquiset

● “Ils” ont besoin d'une force politique réellement à leur service

Par Jean Markun

● Ce gouvernement n'a aucune limite

Par Yannick Sybelin

● Loi Macron, la déréglementation au service des patrons

Par Jacky Rouvière

● TRIBUNE LIBRE

Le syndicalisme rassemblé au service du gouvernement

Par Jean-Charles Marquiset

● A l'Est, rien de nouveau

Par Manu Legrand

● Les temps modernes

La loi du marché

Par Patrice Fauchoux

● L'intégration syndicale, de l'OIT à Rebsamen

Par Serge Bloch

● DOSSIER : 2015, nouvelle rude année pour le peuple grec

Par Claude Brochard

– Le choix de la démocratie en Europe

– Chronologie de la crise de la dette publique grecque

● De la réforme territoriale à la réforme de l'Etat

Par Jean Bazelle

● Comité international contre la répression (Cicr) Bulletin n° 105 juin-juillet-août

● DOSSIER : Laïques toujours

Par Claude Martin



La résistance héroïque du peuple vietnamien inflige une dure défaite à l'impérialisme américain

Il y a exactement quarante ans, durant tout l'été de 1975, de grandes fêtes populaires se déroulent dans tout le pays, du plus petit de ses villages jusqu'aux deux grandes capitales de Hanoï et de Saïgon — qui vient juste d'être rebaptisée Hô Chi Minh-Ville —, où elles rassemblent plus d'un million de Vietnamiens. Ils célèbrent leur victoire sur les Américains, la réunification enfin conquise de leur nation, son indépendance, sa liberté. Le 30 avril 1975, Saïgon était tombée. Les forces de la République démocratique du Viêt Nam (RDVN, ou Viêt Nam du Nord) et du Viêt-cong (1) avaient pris possession de la ville, entraînant l'évacuation précipitée du personnel de l'ambassade des Etats-Unis et la fuite de nombreux Vietnamiens qui avaient collaboré avec les Américains. Si cette défaite était incontestablement due à différents facteurs, dont le mouvement de protestation contre la guerre aux Etats-Unis mêmes, elle était, avant tout, à mettre à l'actif de l'extraordinaire résistance du peuple vietnamien.

Par S. K. Koza

L'acharnement du peuple vietnamien à conquérir son indépendance, il l'a déjà montré face au colonialisme français auquel il a infligé une sérieuse défaite militaire, en 1954, à Diên Biên Phu. On se le rappelle rarement aujourd'hui, et on l'avait longtemps tu à l'opinion publique française pendant la guerre d'Indochine, mais les Français n'avaient pu « tenir » huit ans qu'avec, déjà, un appui considérable des Américains. C'étaient eux qui l'avaient déjà largement financée et appuyée de considérables moyens logistiques, notamment en matière d'aviation. En fait, les Américains avaient déjà commencé leur propre guerre contre le Viêt Nam bien avant de le faire sous leur propre drapeau.

Il faut rappeler qu'à l'époque, toutes les relations internationales étaient enfermées dans le cadre des accords de Yalta, où Staline, Roosevelt et Churchill avaient partagé le monde en deux. Les accords de Genève (1954) avaient décidé dans ce cadre la partition du Viêt Nam en deux Etats distincts, au nord et au sud du 17^e parallèle, le Sud devant rester sous hégémonie impérialiste.

La guerre froide avait atteint des sommets. L'impérialisme américain n'était pas parvenu à son objectif fondamental (renverser les rapports sociaux en Union soviétique), qu'il n'avait pu atteindre aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, et il continuait d'exercer sur l'URSS une pression considérable. La bureaucratie du Kremlin, confrontée aux multiples contradictions apparues au grand jour après la mort de Staline, devait à la fois perpétuer son pacte contre-révolutionnaire avec les Etats-Unis, désormais baptisé « coexistence pacifique », mais aussi desserrer l'étau pour tenter de préserver ses intérêts propres, d'où l'aide apportée au Nord-Vietnam en moyens militaires, aide limitée mais réelle.

Aux Etats-Unis, l'engagement dans la guerre du Viêt Nam était présenté comme une nécessité pour la « défense de la liberté contre le communisme ». En pleine guerre froide, les cercles dirigeants de l'impérialisme américain entretenaient dans leur pays des campagnes anticommunistes successives et hystériques sur lesquelles ils appuyèrent leur total engagement contre le peuple vietnamien. Mais chacun sait que derrière ce genre d'arguments se cachent toujours des intérêts sonnants et réverbérants. L'historien Howard Zinn (2) rappelle à juste titre le rapport d'une commission d'enquête du Congrès américain expliquant que le Sud-Est asiatique « présente un climat avantageux, un sol fertile, de nombreuses ressources naturelles (...). Les pays du Sud-Est asiatique produisent des excédents expor-

Photo AFP



Saïgon, le 30 avril 1975. Le peuple laisse éclater sa joie à l'entrée des chars de la République démocratique du Nord et du Viêt-cong qui viennent d'écraser l'envahisseur et de le chasser du pays.

tables de riz, de caoutchouc, de teck, de blé, d'étain, d'épices, de pétrole et bien d'autres choses encore. » L'Indochine est riche en « charbon et minerai de fer. Sa situation en fait la clef de tout le Sud-Est asiatique », rappelait le même rapport.

Les caractéristiques géopolitiques comme économiques de la région vont donc amener les Etats-Unis à s'engager dans une guerre effroyable, prenant directement le relais des Français : « Les accords de Genève autorisaient les Etats-Unis à envoyer six cent quatre-vingt-cinq conseillers militaires au Sud-Vietnam. Eisenhower en expédia plusieurs milliers. Sous Kennedy, leur nombre passa à seize mille et certains d'entre eux commencèrent à participer à des opérations militaires sur le terrain. » Malgré cette première intervention, le gouvernement sud-vietnamien courait à la défaite. Alors, pour entrer officiellement en guerre, au début du mois d'août 1964, le président Johnson et son secrétaire à la Défense, Robert McNamara, ont commencé à mentir au peuple américain en accusant le Viêt Nam du Nord d'avoir attaqué des destroyers américains dans les eaux internationales du golfe

du Tonkin, ce qui était totalement faux. Face au pays impérialiste le plus puissant et le plus armé du monde, le peuple vietnamien va connaître l'enfer. L'aviation américaine se livra à des vagues de bombardements pratiquement ininterrompus pendant dix ans, utilisant les produits chimiques les plus toxiques et les plus destructeurs comme le phosphore blanc, le napalm et l'agent orange, larguant sur ce petit pays trois fois plus de bombes que sur l'Europe et l'Asie durant la Seconde Guerre mondiale ! Au sol, au début de 1968, plus de cinq cent mille soldats américains étaient engagés dans la guerre et, aux bombardements, s'ajoutent les atrocités commises par les troupes américaines et sud-vietnamiennes. « Les hommes en âge de porter une arme étaient exécutés, les maisons étaient incendiées, et femmes, enfants et vieillards étaient expédiés dans des camps de réfugiés. » « Au cours d'une opéra-

tion surnommée « Opération Phénix », la CIA fit exécuter secrètement et sans procès plus de vingt mille personnes suspectées d'appartenir au parti communiste clandestin. »

Peu de mots peuvent rendre compte du déchaînement de barbarie, de la sauvagerie avec laquelle le commandement américain martyrisa le peuple du Viêt Nam, dont le général Westmorland, commandant en chef, disait qu'il voulait « le ramener à l'âge de pierre » ! Malgré toute son armada, l'impérialisme américain n'a pas vaincu la résistance du peuple vietnamien. Incompréhensible aux yeux des dirigeants américains ! Henry Kissinger, le conseiller de Nixon, n'avait-il pas déclaré : « Une puissance de quatrième ordre a forcé un point de rupture » ? Mais cette puissance de quatrième ordre trouva en elle-même la volonté farouche de mener son combat pour l'indépendance et la souveraineté nationale de son pays et n'offrit pas de point de rupture à l'impérialisme.

Le successeur d'Hô Chi Minh (après le décès de ce dernier en 1969), Lê Duân, déclara à un journal australien : « Les Américains ne comprennent pas qu'ils devront forcément quitter le Viêt Nam un jour. Et le Viêt Nam, lui, restera au Viêt Nam !... »

La direction du Parti communiste vietnamien (qui structurait le Viêt-cong comme elle l'avait fait du Viêt-minh contre les Français) était de nature bureaucratique et pouvait apparaître comme inféodée à la politique de « coexistence pacifique » évoquée plus haut. Mais elle avait dû renforcer la résistance populaire par le contenu social donné au mouvement pour vaincre. En 1967, un rapport du Congrès américain reconnaissait que, dans les zones qu'ils contrôlaient « les Viêt-congs [avaient] aboli la domination des propriétaires terriens et alloué les terres appartenant à des propriétaires absents et au gouvernement vietnamien aux

paysans sans terre et à ceux qui [coopéraient] avec les autorités viêt-congs ». Là réside pour beaucoup la popularité du Viêt-cong au Vietnam du Sud. Et c'est de là que les masses tirent la force et le courage nécessaires pour résister à l'énorme puissance américaine. Les routes reliant le Nord au Sud du pays qui permettent de ravitailler les combattants viêt-congs étant régulièrement bombardées, le ravitaillement empruntera désormais la piste Hô Chi Minh, piste passant par le Laos et le Cambodge. Pour être au cœur des zones occupées par l'armée américaine sans être débusqués, les combattants viêt-congs ont creusé un ensemble de tunnels (parfois sous des camps américains). C'est ainsi qu'ils pouvaient frapper l'armée américaine à des moments et à des endroits où celle-ci ne s'y attendait pas et disparaître ensuite.

Cette exceptionnelle résistance du peuple vietnamien va trouver un appui considérable dans le mouvement contre la guerre du Viêt Nam qui se développe un peu partout dans le monde et surtout aux Etats-Unis. Le nombre de soldats américains tués et blessés (début 1968, 40 000 morts et 250 000 blessés) a entraîné l'impopularité du président Johnson puis du président Nixon. « Aux Etats-Unis, certaines des premières manifestations contre la guerre émanèrent du mouvement pour les droits civiques. L'expérience des Noirs avec le gouvernement américain les incitait à douter de toute déclaration selon laquelle il se battait pour la défense de la liberté. »

Au fur et à mesure que la guerre perdurait, le mouvement anti-guerre allait se renforcer et prendre différentes formes : refus d'incorporation, manifestations de plus en plus puissantes contre la guerre (le 15 octobre 1969, deux millions de personnes dans tout le pays), opposition des soldats à la guerre qui se manifestait par le refus de combattre, notamment des soldats noirs (mais pas uniquement) et des « fraggings » (attentats contre les officiers), mouvement des vétérans du Viêt Nam contre la guerre, etc. Cette opposition à la guerre du Viêt Nam, qui émanait des couches les plus profondes du pays, associée à la situation économique catastrophique des Etats-Unis, où

la population commençait à faire le lien entre la pauvreté et la guerre, a empêché le gouvernement américain de tenter, avec beaucoup plus de moyens, de sauver le régime du Viêt Nam du Sud lorsque celui-ci commença à s'effondrer dans la première moitié des années 1970.

La résistance du peuple vietnamien, qui ne laissa finalement aucune chance d'une victoire rapide à l'impérialisme américain, couplée avec le mouvement anti-guerre aux Etats-Unis, a conduit à la débâcle du 30 avril 1975. Au journaliste C. L. Sulzberger qui écrivait dans le *New York Times*, en mai 1973, que les Américains avaient perdu la guerre non pas dans la vallée du Mékong mais dans celle du Mississippi, Howard Zinn a raison de répondre : « En vérité, les Etats-Unis avaient perdu la guerre à la fois dans la vallée du Mékong et dans celle du Mississippi. Il s'agissait de la première défaite évidente de l'empire américain édifié après la Seconde Guerre mondiale.

Et cette défaite lui fut administrée à la fois par des paysans révolutionnaires à l'étranger et par un incroyable mouvement de protestation en Amérique même. »

« Les Etats-Unis avaient perdu la guerre à la fois dans la vallée du Mékong et dans celle du Mississippi. Cette défaite leur fut administrée à la fois par des paysans révolutionnaires à l'étranger et par un incroyable mouvement de protestation en Amérique même »

(1) Le Viêt-minh est un front regroupant plusieurs organisations, dont le Parti communiste vietnamien, dirigé par Hô Chi Minh. L'objectif de ce front est l'indépendance et l'unité nationale du pays. Le Viêt-cong, ou Front national de libération (FNL), lié au Viêt-minh, combattait le gouvernement du Viêt Nam du Sud. L'étude de la nature de ces fronts et de leur politique ne fait partie de l'objet de cet article.

(2) Toutes les citations sont tirées de l'ouvrage de Howard Zinn, *Une Histoire populaire des Etats-Unis*, éditions Agone.